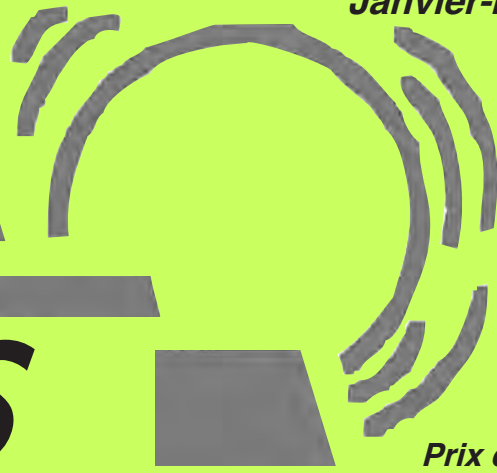


Janvier-mars 2010

LE VENT DES BANCELS



N°85

Prix de vente au
numéro: 6 euros

VIVRE DES CÉVENNES
AU MONT LOZÈRE À

FRAISSINET DE LOZÈRE
LE PONT DE MONTVERT
SAINT ANDÉOL DE CLERGUEMORT
SAINT FRÉZAL DE VENTALON
SAINT MAURICE DE VENTALON

Dans l'œil du cyclone ● ● ●
L'arrivée au Villaret

Bise-Art, Blizart ● ● ● ● ●
**Mutation
en Cévennes**

L'air de rien ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●
**Histoires
du syndicat
d'initiative du
Pont de Montvert
ou d'ailleurs**

Aura Rossa ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●
Cassaie d'émocions



**De la mutation
du Pays cévenol**

ISSN 2105-3626



Bise Art- Blizart

Crédit photos:

Etienne
Passebois :
p.1,12-16

Odile Rival :
p. 21

Alain Ventura :
p. 5

Jean-Pierre Allier :
p. 27

Simone Cros-
Allier :
p. 6-9; 11

Camille Debiere :
p. 10

Alain Pantel :
p. 24-25

Lucile Pantel:
p. 19

Cécile Duboscq:
p. 20

Jean- Marie
Thoyer:
p. 23

3- Edito

Mutation...

4- Brise municipale

Eau: Le souci de la transparence

6- Dans l'œil du cyclone

L'arrivée au Villaret

12- Bise Art-Blizart

De la mutation du Pays cévenol

17- L'air de rien

Histoires du syndicat d'initiative du Pont de Montvert ou d'ailleurs
Paroles d'enfants : «le centre de loisirs Méli Mélo» vu par les enfants

22- Vent debout

Le PNC 40 ans, chronique d'un lifting laborieux

24- Aura Rossa

Cassaïre d'émotions

26- Tourbillon

L'assemblée générale de l'Office du Tourisme motivée

27- Ah lisez

Gourmandise autour d'un livre
«Apologie des oisifs»
Parlons d'Albert Camus

30- Tempête de délibérations

45- En coup de vent

L'Association des Métiers d'Art
Maison de l'Emploi au Pont de Montvert



Directeur de publication :
Étienne Passebois

Comité de rédaction:

Catherine Aufour - Héling, Pierrette Coudert, Simone Cros-Allier, Ghislaine Guignier, Jacques et Julie Hugon, Maurice Jeannet, Annah Lantieri, Magali Martinez, Daniel Mathieu, Marie-Claude et Christian Mestre, Roland Mousquès, Josette Roux, Eric Tamisier, Philou Thomas, Jeanne et Alain Pantel, Etienne Passebois, Michel Riou, Odile Rival, Jean-Marie Thoyer, Jean-Michel Vandersteen, Alain Ventura

Mise en page :
Magali Martinez

Imprimerie :
IMPRIMERIE DES 4
48 100 Marvejols

Abonnement :

Cette revue est distribuée gratuitement aux administrés de St Andéol de Clerguemort et de St Frézal de Ventalon ainsi qu'aux résidents permanents de Saint Maurice de Ventalon, du Pont de Montvert et de Fraissinet de Lozère à leur domicile sur les trois communes. Pour un envoi à une autre adresse, prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro :
6 euros/ n°

Abonnement à l'année
(4 numéros): 20 euros / an

Abonnement de soutien :
25 euros / an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de :
"Mairie de St Frézal de Ventalon", et adressés à Mairie de St Frézal de Ventalon 48 240.



Mutation...

Mutations, évolutions, changements, modifications, de tous ordres... Certes notions qui peuvent être savantes si on se rapporte à Darwin, Lamarck, Claude Levy-Straus, mais qui sont aussi courantes dans le vécu de chacun d'entre nous.

Qui ne sait ne sait pas – et même les plus ignorants – qu'entre le premier homme apparu sur la Terre et ce que nous sommes aujourd'hui, rien pratiquement ne peut être commun à part d'avoir le nez au milieu de la figure et des yeux de part et d'autre.

Plus proche de nous, il est banal de dire que depuis 100 ou même 50 ans tout, pratiquement, a changé.

Donnons, parmi tant d'autres, et puisque nous vivons dans une région rurale, la relation de l'homme et des animaux domestiques. Qui maintenant aurait le comportement de l'agriculteur excédé par un chat voleur de fromage ou d'un morceau de lard laissé malencontreusement sur le bord de la table. Et puis sur quelle table trouve-t-on maintenant un morceau de lard ?

Qui pourrait décrire la scène que présente Victor Hugo et que je transcris approximativement :

- « Un pesant chariot porte une énorme pierre
- « Le roulier suant du mors à la croupière
- « Tire et le charretier fouette
- « Et le cheval a le poitrail en sang
- « Et le pauvre animal, sous le faix qui l'accable
- « Et le fouet qui l'assomme
- « Se demande pensif ce que lui veut la pierre et ce que lui veut l'homme ».

Alors, pourquoi parler de mutation en Cévenne ? Pourquoi y consacrer tout l'article que vous trouverez dans ce numéro ?

Il s'agit d'abord de l'histoire d'une famille, des changements soudains qu'elle a connus non pas d'une génération à une autre génération, mais chez le chef de famille lui-même et par conséquent sur toute la maisonnée, sur le domaine agricole, sur son environnement...

S'agit-il d'un cas isolé ? Peut-il être rapporté à tout un territoire ? À toute une catégorie de population ?

C'est le lecteur qui le dira.



■
Etienne Passebois

La quantité

La configuration géographique de la commune de St Frézal, parcourue de nombreuses vallées, nous contraint à diversifier le nombre des captages et des AEP (adductions d'eau potable). A chaque captage correspond son problème technique particulier (8 AEP, 8 problèmes).

Les problèmes sont variés : aux problèmes topographiques et techniques (pente, obstacles irrégularité des sources...) s'ajoutent les soucis administratifs et en particulier ceux de propriété.

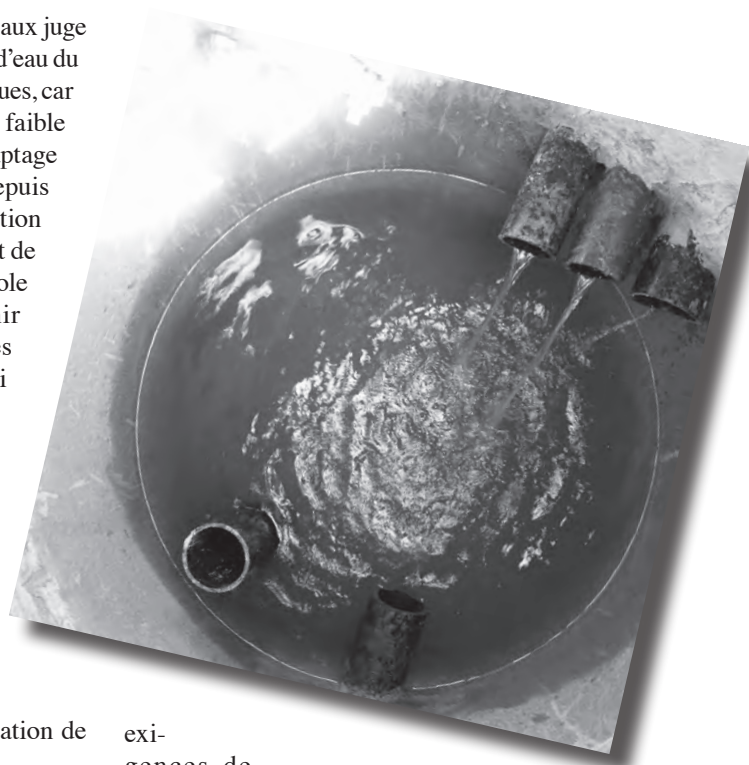
Autant de captages, autant de frais d'analyse, autant de problèmes de stockage, autant de problèmes de distribution.

Savez-vous que l'eau qui arrive à Pénens traverse une vallée après avoir été relevée par une pompe électrique installée en pleine montagne, récupérant une source de qualité variable et une source partagée avec le Collet de Deze ? Elle traverse de nombreuses propriétés et est installée chez des particuliers avec un accès technique appartenant à un autre... Je devrais répondre à la demande de pose de huit nouveaux compteurs, demande justifiée par le fait que la ressource privée, pourtant très ancienne, devient insuffisante... Le problème est aussi technique et oblige à des aménagements nouveaux et coûteux (problème de pente et tranchées longues)... L'étude est en cours.

Savez-vous que la police des eaux juge non conforme le prélèvement d'eau du captage en rivière aux Maresques, car le débit du ruisseau est trop faible en été... C'est pourtant un captage qui prend dans le ruisseau depuis plus de 30 ans et une adduction fondamentale car elle dessert de nombreuses maisons et l'école des Abrits et devrait fournir 7 compteurs supplémentaires demandés à Conches. Ceci nous oblige à envisager de faire venir l'eau par-dessus la montagne depuis Le Salson, village qui lui-même a des nouveaux besoins que nous prenons en compte ! Pour connaître la ressource de la source des Gouttes (quantité et qualité), il a fallu déposer auprès du PNC une demande d'autorisation de travaux (3 mois de délai...).

Et puis il y a Loubreyrou dont le captage tarit en été et un prélèvement en prise d'eau non réglementaire, Vimbouches, Le Grenier qui demande une adduction depuis plusieurs années, Le Viala où la ressource est insuffisante malgré les grands travaux réalisés depuis quelques années....

Pour faire face à tous ces problèmes nous nous sommes engagés dans une procédure de régularisation des captages avec la SAFER. C'est une procédure longue et coûteuse, mais obligatoire si nous voulons continuer à recevoir des subventions pour tous ces projets. Les



exigences de l'État se font de plus en plus lourdes et la propriété des terrains où sont implantés nos ouvrages est obligatoire. Nous avançons dans une procédure d'acquisition à l'amiable des terrains et des ressources, mais ce sera ensuite sous l'autorité du Préfet que les choses devront évoluer. Pour finir de brosse ce tableau encore trop flou, nous lancerons dans les mois qui viennent l'étude du zonage d'assainissement avec notamment le recensement des assainissements individuels (obligatoire) et les études de régularisation qui seront réalisées par les SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Tous ces travaux entrepris nécessitent la collaboration de tous les membres de notre collectivité. Je me dois donc de remercier toutes celles et tous ceux qui nous ont aidés en facilitant les démarches entreprises et celles et ceux qui nous aideront à aboutir.



Jean-Claude Lieber





la vie moderne est là, dans le confort des habitations et le matériel de notre temps.

Rappelons qu'en 1972, Alain âgé de 17 ans arrivait de Florac pour seconder ses oncles, suivi peu après de sa sœur Monique : avec eux, une nouvelle génération s'installait au village.

L'élevage des moutons

La nouvelle bergerie a été construite voici vingt ans sur l'emplacement d'une ruine où s'élevait autrefois la maison de Cyprien Quet. Ce bâtiment moderne et spacieux fut réalisé en bac-acier. Le Villaret possède de bons pâturages à moutons, du Fromental au Tarn ; tant sur le granit que sur le calcaire. Voici dix ans le cheptel comptait 250 bêtes dont 80

à 110 mères. Traditionnellement les agneaux nés en mars sont vendus six à sept mois plus tard, à l'automne, quand leur poids atteint 40 kg.

Ici, le berger fut Marcel Privat : une activité prenante où les heures ne comptent pas. Troupeau sorti à l'aurore, rentré à la nuit tombée en été, pour profiter des heures les plus fraîches du jour, celles où les bêtes mangent le mieux. Retour à la bergerie à la mi-journée où elles seront à l'ombre au lieu de « tchouer » au soleil, tassées les unes contre les autres sans bouger. « Lou pastré » connaît au fil des saisons tous les temps : le brouillard et les petites pluies froides d'automne (la « roudengio »), le vent et le froid ou l'orage qui vous surprend loin de la ferme. Contrairement aux vaches, les brebis – « las fédos » – sortent tout au long de l'année, en fonction du temps, de l'enneigement.

Naturellement, pendant la mauvaise saison, le troupeau ne passe que quelques heures dehors. Dedans l'essentiel de la nourriture est à base de foin auquel s'ajoutent des compléments, particulièrement de l'orge, céréale de printemps cultivée ici.

Marcel Privat fut à la fois berger et éleveur, à la tête du dernier troupeau de la commune pensait-on. Mais voici que Monique Rouvière sa nièce reprend le bâton et part avec son chien vers le Fromental. Elle qui fut à bonne école compte bien se perfectionner et étendre ses compétences. La passion est là !

Cet été le troupeau comptait 80 têtes, agneaux compris. Il faut y ajouter les cinq chèvres qui ont leur étable à part, à quelques mètres de la bergerie.



Monique a repris le bâton (départ pour le Fromental: pâturage)



L'hiver à l'étable

Il débute courant novembre et s'achève en avril. Composée essentiellement de foin parfois mélangé à de la paille, la nourriture s'adapte aux besoins des animaux avec l'adjonction de concentrés alimentaires, souvent achetés, parfois produits : betteraves, orge, etc.

Les étapes du progrès

La mécanisation

Prés fauchés à la faux ou à la faucheuse mécanique tirée par la jument : c'était hier et c'est déjà loin. C'est autour de 1955 que la motofaucheuse arriva au Villaret suivie en 1960 du premier tracteur d'une puissance de 25 CV; plus tard, une petite botteleuse apparut dans le paysage. Le ramassage et le stockage étaient grandement facilités : fini la chaleur, la sueur, la poussière quand on rentrait dans la grange avec le char ou les « trousses ». Aujourd'hui la diversification du matériel constitue un progrès considérable et les nouveaux engins impressionnent : ainsi le dernier tracteur d'Alain Rouvière affiche une puissance de 100 CV.

nécessaire à l'utilisation d'une presse à balles carrées achetée de moitié avec un autre agriculteur. Apparue vers 1960, la révolution agricole s'est répandue partout en France, même dans ces coins de Lozère qui ne semblaient pas a priori prédisposés à la recevoir.

Quand les vaches portent des prénoms féminins

Elles s'appellent Muscade ou Julia, Rougette ou Banarde, Toscane ou Florette et même... Mazarine ! Naguère il y eut aussi Françoise ou bien Chantal.

« Mais c'est pas vous ! C'est une vache ! »

« Françoise ! È, arresto ! »

Elle entend crier son prénom. Elle sursaute.

« Oh, pardon... Excusez-moi ! Mais c'est pas vous ! C'est une vache !... Je la rappelais à l'ordre. » dit Raymond qui fait profil bas.

« Ah !... » Françoise respire. Ouf ! Elle vient du Pont. Elle est l'épouse d'un universitaire, par ailleurs (ancien) maire du Pont-de-Montvert.

Une génisse nommée Chantal.

Des familles se succédaient dans le gîte. Cet été-là, une petite jeune fille prénommée Chantal s'était liée d'amitié avec deux petites génisses. L'une allait être vendue, l'autre grandirait ici. Alors, quand il s'agit de lui donner un nom de baptême, Raymond n'hésita pas : elle s'appellerait Chantal !

Deux ans plus tard arriva ici un groupe de marcheurs biterrois : parmi eux, une randonneuse prénommée Chantal. On devine la suite ! Les bêtes sortaient de l'étable. Capricieuse, l'une d'elles tenta de s'écarter du troupeau. Une voix cria : « Chantal ! Arresto ! » La jeune femme frissonna.

– Mais !...

– Ah, vous vous appelez Chantal ! Comme ma vache, alors !

Les randonneurs éclatèrent de rire. Tous les regards se tournaient vers Chantal, la vedette d'un jour, qui mesurait déjà le poids de la célébrité. Et Raymond raconta, ravi.



À pied, à cheval, en voiture

Du Villaret au Pont

Parti à pied par la montagne, on allait rejoindre sous la « Rampe » le chemin vicinal de L'Hermet et l'on arrivait au Pont par « La Moline ». Souvent, le cheval était le compagnon de route : il transportait le cavalier sur une partie du parcours et les provisions au retour. Équipé d'une « bardelle » – d'un bât – il acheminait les sacs de blé au moulin et revenait avec le son et la farine. De temps en temps, on l'attelait à la jardinière et il partait au trot vers « la Chapelle ». Malgré la distance – 9 km – et les irrégularités d'une chaussée non goudronnée, le vélo eut son heure et la moto prit le relais. Mais la plus belle conquête fut celle de l'automobile : Raymond passa le permis et acheta sa première voiture, une Renault Dauphine, en 1965. Dorénavant, aller au Pont ou à Florac devenait une promenade. C'étaient les courses, les formalités administratives, les conversations, le café et quelquefois le restaurant.

De Rachel Velay à Tito

Vers 1930, Rachel arrivait de Grizac avec son panier rempli de sucre, d'huile ou de chocolat. Elle repartait avec du beurre qu'elle irait vendre au Pont.

Pour les petits objets du quotidien, la mercerie, les tissus, il y eut les colporteurs, ces « marchands de la caisse », parmi lesquels Tito, cet Italien blond aux épaules carrées et au regard bleu. Bientôt, le marchand ambulant quitta les raccourcis pour les routes qu'il sillonna avec son cheval et sa carriole. Tito venait ici deux fois par an et la dernière image est celle du fourgon, ce gros véhicule plein à ras bord qui peina parfois dans les côtes.

Châtelains d'un jour

Histoire brève

Raymond Privat acheta le château de Grizac et quelques terres proches du Villaret : c'était en 1976 au moment où Raymond Barre, nommé premier ministre par le président Giscard d'Estaing, entra à l'hôtel Matignon. À Grizac, un couple venait d'hériter du château. Châtelains d'un jour, le temps de s'asseoir autour de la table, ils allaient mettre ce bien en vente. Raymond se porta acquéreur...

mais au fond, que faire de cette vieille bâtisse ? sinon l'échanger avec la S.A.F.E.R. par ailleurs propriétaire des terres de Curtius situées au Villaret. Tout rentra dans l'ordre.

À noter que, bien que toujours désigné ainsi, le château n'en était plus un depuis longtemps.

Le cinéma et la vie

Le XX^{ème} siècle s'achevait et déjà le photographe et cinéaste Raymond Depardon posait ici sa caméra. Puis le XXI^{ème} siècle arriva et avec lui, ou quasiment, une nouvelle habitante prénommée Cécile venue en avril 2004 du Pas-de-Calais pour partager la vie d'Alain Rouvière. En 2009, avec la sortie de *La vie moderne*, ont afflué ici de simples curieux, des visiteurs pressés d'en savoir plus, de parler, d'échanger. Raymond a reçu beaucoup de lettres chaleureuses, émouvantes, étonnantes même parfois et il en a été heureux. Alain a eu plaisir à bavarder avec ces agriculteurs venus d'ailleurs, de ces régions parfois plus favorisées, différentes.



Simone CROS-ALLIER

Inauguration du four à chaux 30 août 2001

À l'initiative de l' « Association des Amis de l'Aigoual, du Bougès et du Lozère » présidée par M. de Laubespain, l'ancien four à chaux qui cessa de fonctionner en 1920, vient de faire l'objet d'une restauration. Aujourd'hui en cet après-midi d'août, l'inauguration se déroule en grande pompe sous un ciel légèrement couvert et un petit vent frisquet. Tous les officiels sont au rendez-vous : Conseil régional, Conseil général, Parc national des Cévennes, Bâtiments de France... Même le préfet s'est déplacé : il est plutôt sympa d'ailleurs et accepte d'écouter les éleveurs qui souffrent des dégâts des cervidés et des sangliers, trop nombreux par ici.

On est à quelques semaines des élections sénatoriales et le député lozérien, qui brigue un siège au Palais du Luxembourg, s'avance souriant, serrant des mains avec un professionnalisme consommé. Favori, le candidat veille à n'oublier personne, réservant un soin particulier aux grands électeurs. Un mot pour tous ou pour chacun, une blague glissée près d'une oreille et une poignée de main appuyée, une pression amicale sur le bras, une main posée sur une épaule... Et ce geste enveloppant réservé à une future grande électrice visiblement émue. On s'étonne, on sourit.

Vient le temps des discours : les personnalités se succèdent, annoncées par le président de l'association. On rêve un peu. On est sur un nuage. Cependant, il faut écouter et applaudir, courtoisement. Mais, surprise ! Présenté par M. de Laubespain, Raymond Privat se saisit du micro. L'opportunité lui est offerte d'évoquer les dégâts des sangliers. Il parle avec assurance, sans notes. Sa voix est claire et forte. Il capte tout de suite l'attention. Il dit le découragement des paysans, donne l'alerte, harangue les autorités, exige une prise de conscience et des décisions immédiates. La foule écoute, conquise, impressionnée par cet agriculteur « qui sait parler ». Les applaudissements fusent : polis pour les officiels un instant plus tôt, ils sont là le reflet d'une adhésion spontanée et d'une sincère admiration.

À quelques mètres, une petite fille en blanc patiente depuis un long moment. Mains tendues pour présenter le coussi-



net sur lequel on a déposé les ciseaux, elle attend, immobile, un peu transie dans sa jolie robe d'été. Mais ça y est : aidée d'une jeune brune à la peau mate, sa grande sœur tient le ruban tricolore. Les ciseaux jouent, on applaudit. Des officiels s'éloignent.

Le vent, la fraîcheur, la longue station debout conduisent les invités vers la petite carrière où Bernard Mazoyer, restaurateur au Pont-de-Montvert, les attend. Là, sous la tente, un buffet gourmand est dressé. L'aînée des filles en blanc passe, présentant un plateau chargé de canapés ou de petits fours.

La rencontre s'achève. On songera longtemps à ce rassemblement insolite en un lieu habituellement désert et à tout « ce beau monde » réuni ce jour-là. Qui donc aurait imaginé cette scène ? Mais qui avait eu une pensée en cette fin d'été pour ces hommes qui, autrefois, avaient fabriqué, transporté, utilisé cette « chaux de Grizac » que l'on voit encore sur le crépi d'une façade, les joints d'un mur ou quelque pan de ruine ?

Simone CROS-ALLIER

De la mutation du Pays cévenol

Par Etienne PASSEBOIS

Né au Viala de Saint Fréal en 1928

Notre « pays », comme tous les autres, n'a pas échappé aux bouleversements de l'histoire. Peut-on imaginer qu'après la Révocation de l'Edit de Nantes, la guerre des camisards qui s'en est suivi, les gens qui habitaient ici aient été les mêmes que ceux vivant au XVII^{ème} siècle ? Malgré tout, au long du XIX^{ème} et même après la terrible saignée de la première guerre mondiale, les choses étaient restées pratiquement inchangées. Bien sûr on notait une évolution de la démographie et il y avait moins d'habitants dans nos communes en 1920 qu'en 1880, mais grosso modo les mœurs, les façons de vivre, de travailler, de dépenser... restaient immuables et les enfants pouvaient envisager de faire ce qu'avaient fait leurs parents et leurs ancêtres et selon la formule de Sainte Beuve « naître, vivre et mourir dans la même maison ».



Le tonnerre éclate en 1936. C'est le Front Populaire. Des bouleversements profonds apparaissent en France. La Cévenne n'y échappera pas. Je vais présenter cette situation, telle que je l'aie vécue. Il est bien entendu que le ressenti d'un cas particulier ne peut pas avoir valeur universelle. Il n'empêche et il est relativement facile de vérifier que la situation évoquée s'est trouvée infiniment multipliée. Et si les historiens ont pu dire que le XIX^{ème} siècle avait commencé en 1789, que le XX^{ème} avait commencé en 1914, on peut dire, sans trop d'erreur, qu'un

autre monde a commencé dans nos Cévennes en 1936. Ainsi, en 1923, quand mon père Henri – que l'usage appelait Germain – en a terminé avec le service militaire, il continue au Cros son activité de paysan qu'il avait commencé très tôt poussé par l'exigence à la suite du départ, puis de la mort de son frère aîné tué à la guerre en 1915. Il se marie en 1924 et s'installe à Poussiels. Une opportunité se présente d'entrer dans la gendarmerie et de quitter le pays comme l'ont fait son autre frère, trois de ses sœurs et bon nombre de jeunes voisins... Mais ne voilà-t-il pas que son beau père lui propose la propriété du Viala. C'est ce qu'on appelle à l'époque « uno poulido borio » - une belle propriété – des

bâtiments pour loger les personnes et les animaux; des granges et des caves pour abriter les récoltes ; des prairies et des terres labourables ; de l'eau pour arroser ; et surtout, une grande châtaigneraie. Que rêver de mieux pour un homme qui a la terre et le métier chevillé au corps ? Et au grand désespoir de sa femme – ma mère – qui n'avait envie que d'être une « épouse de fonctionnaire », ils s'y installent en 1925.

Et c'est alors le grand jeu. À coup de personnel en toute saison, Bacanal de l'Assistance pour garder le troupeau, Hoursset du Lauzas pour tracer le chemin agricole ou bâtir des murs de pierres sèches, Gabriel de Conches pour tailler en septembre les châtaigniers, Paul Hugon et lou Serin (« in » à prononcer à l'anglaise) de la Beaume comme couvreurs, Ferdinoli de Saint Buget menuisier et tonnelier, Fargate ou le Tambournio de l'adret comme maçons ; il y a même eu Violette de Conches comme nounou (chambrière) pour garder « le petit » à la fin des années 20.

Ajoutons-y les journaliers pour planter les pommes de terre, pour faire la moisson et le battage, pour faucher et rentrer le foin. C'était le plus spectaculaire : j'ai vu jusqu'à 9 hommes qui, après « uno bonado » au Pradel ou aux prés de la Mazière, venaient s'attabler à midi autour d'une soupe et se partager – ou se disputer – un morceau de lard de un kilo qui avait servi à l'assaisonner !

N'oublions pas non plus les châtaigneuses – rares étaient les châtaigneurs – qui, l'automne, par tous les temps, ramassaient une à une des tonnes de châtaignes.

Et jusqu'en 1935 – peut-être 36 – à la fin du printemps quand poussent les feuilles des mûriers blancs puis noirs, les magnanarelles pour l'élevage du vers à soie. Les vendanges aussi occupaient du personnel car il en fallait du vin ! Et durant les grands travaux de l'été la consommation journalière était de 3 à 4 litres par homme. Il est vrai que le Clinton, l'Isabelle ou le Jacquet ne titraient que 7 ou 8 degrés !

Le « patron » pour autant n'était pas dispensé de tâche et j'ai le souvenir de mon père s'évanouissant sous une balle de foin qu'il remontait sur son

dos depuis la jasse que nous avions au pré du Roux proche des ruisseaux entre celui du Foussat et celui de Vitaterne sur la route du Lauzas.

Je l'ai vu claudiquer pendant plusieurs jours après s'être enfoncé dans le pied une pointe de charpente lors de la réparation d'un toit de grange. Je l'ai vu harassé au retour de la Vernarède où il était allé, avec sa jardinière et son cheval, vendre les produits des récoltes. C'était le handicap du Viala : pour arriver à la route des Crêtes, il fallait plus d'une heure et j'ai souvent entendu parler de la chance de mes oncles du Cros ou de Poussiels qui n'avaient pas, eux, à se lever à 3 heures du matin pour faire le même trajet.

À cette activité de travail s'ajoutait une vie sociale intense : les enfants, entre autres, n'avaient pas





besoin d'aller à 3 ans à l'école maternelle pour se socialiser. Evidemment le judo, la musique ou la danse classique leur étaient étrangers, mais ils parlaient déjà une seconde langue et savaient, même si on leur défendait (il m'est arrivé que ma grand mère me mette un tablier sur la tête lors d'une de ces opérations), comment se débrouillaient le chien et la chienne, le bouc et la chèvre, etc.... , ou que le lait ne venait pas d'un pack de carton.

Les visites étaient nombreuses à la maison et les gens de passage y convergeaient de toute part par les sentiers bien entretenus où on ne s'égratignait pas les mollets avec les ronces ou les genets : c'étaient les voisins immédiats car il y avait alors cinq familles au Viala. Outre la nôtre, 2 Hugon père et fils, 1 Bardès, 2 Paris. C'étaient les parents : oncles, tantes, grands parents du Cros, de Poussiels, de Pénens ; c'étaient des voisins plus lointains qui venaient, en hiver, aux veillées ; c'étaient des colporteurs, marchands ambulants, qui vendaient fils, aiguilles, menus objets, almanachs ; c'étaient les mendiants qu'on appelait chemineaux. J'ai le souvenir de celui que ma mère appelait « lou mendianet ». Elle me priait d'aller l'attendre au bout du chemin

du Pradel. Il arrivait, demandait quel travail il y avait à faire : il s'agissait souvent de curer une étable ou quelqu'autre activité de nettoyage ; il mangeait à la table commune puis allait se coucher dans quelque coin de grange au milieu du foin. On ne m'a jamais dit ni d'où il venait, ni où il allait le lendemain. La vie de l'esprit ne manquait pas : on lisait les journaux apportés par le facteur : « le Populaire, la Lumière d'émanation huguenote, la Cévenne Républicaine », on recevait du courrier, on allait au temple : les femmes et les enfants surtout, les hommes peu sauf quelques-uns plus particulièrement engagés. Le culte et la rencontre de Champdomergue le deuxième dimanche de septembre (le premier étant réservé au Musée du Désert de Mialet) étaient particulièrement appréciés. J'ai le souvenir particulier de celui de 1936 où on m'avait habillé en costume marin ! Et puis – et il faut le souligner – la plupart de cette population était instruite, avait le certificat d'études, était même allée en Cours Complémentaire, à l'école primaire supérieure... Je pense en particulier à Alfred Hours du Lauzas resté ouvrier agricole qui avait une calligraphie de lettré et Arnal de Vitaterne et tant d'autres... L'éducation et la culture protestante

n'y étaient pas pour rien. Cet édifice, cette structure comme on dirait maintenant, a duré jusqu'en 1936. Et puis...

Et puis de grands bouleversements politiques sont apparus avec le Front Populaire et toutes les dispositions sociales et économiques qui allaient avec : 40 heures hebdomadaires, congés payés, salaire hebdomadaire, prédominance de l'industrie sur l'agriculture. Quelle exploitation agricole et surtout comme les nôtres qui vivaient de main d'œuvre et ne pouvaient être mécanisées, allaient résister à cela ?

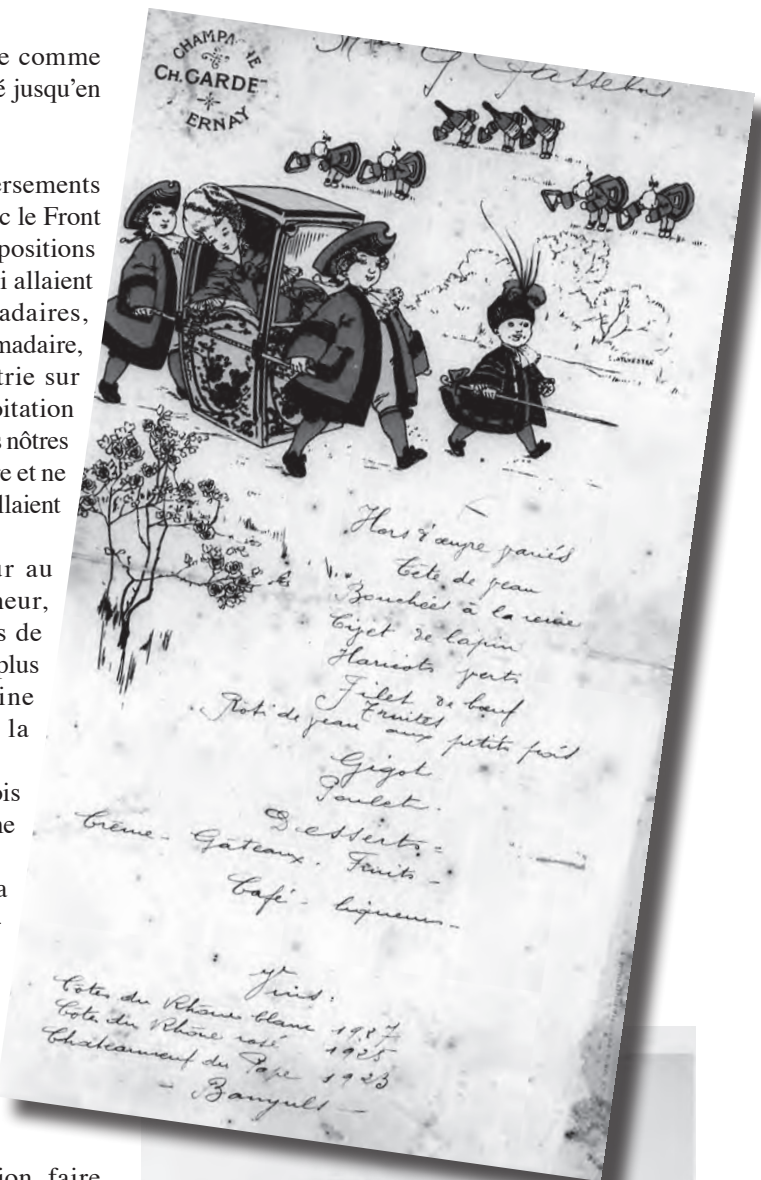
Et pratiquement, du jour au lendemain, plus de faucheur, plus de moissonneur, plus de berger... tous – à part les plus âgés – partis pour la mine de la Grand'Combe, de la Vernarède...

Et Henri-Germain Passebois se trouve seul avec sa femme et son gamin.

L'argent manque aussi. Ma mère m'a dit, à maintes reprises, comment, gérant les finances de l'exploitation, elle s'était trouvée avec 2 francs en caisse, restes de la vente d'un veau en janvier 1937.

Il n'y avait plus alors qu'une solution, faire comme les journaliers : partir, « mettre la clef sous la porte » comme on disait. Et malgré les injonctions de son frère dont la bonne situation dans les services fiscaux lui permettait de « voir venir ». Malgré les instances de sa voisine Berthe Paris qui lui avait envoyé ce poème :

« Aux voix qui vous diront la ville et ses merveilles
« N'ouvrez pas votre cœur, ô paysans mes amis
« À l'appel des cités n'ouvrez pas vos oreilles
« Elle offrent hélas moins qu'elles n'ont promis.





Bargeton au Fresquet ; Martin aux Abrits ; Larguier au Chambonnet ; Teissier et Saix à Vimbouches ; Chabrol et Hugon au Salson ; Vidal - Serviere à Poussiels ; Arnal à Vitaterne ; Hours au Lauzs ; Deleuze à Faïsses ; Felgerolles à Clerguemort et tant d'autres...

Bien sûr la vie n'a pas disparu des Cévennes et aujourd'hui, en 2009, on voit croître la population de façon non négligeable ; d'autres habitants se sont installés, des maisons nouvelles se construisent, les anciennes souvent sont restaurées, l'électricité, le téléphone arrivent dans toutes les maisons ; les routes goudronnées n'ont plus besoin de « journées de prestations », survivance de la corvée médiévale, pour être entretenues... Mais les prairies de fauche sont envahies par les frênes, les chênes et les genêts et sont devenues ce que le cadastre appelle des bois-taillis ; les vieux châtaigniers sont couverts de bois mort ; les treillats – s'il en existe encore quelques uns – ne sont plus couverts des pampres du Clinton ; qui parle le patois ?

N'est-ce pas là ce qu'on peut appeler une mutation ?

Etienne Passebois

noires bretonnes achetées récemment, la jardinière, le dépiqueur à châtaignes « moderne » puisque fabriqué par Numa Passebois du Cros... sont vendus ; il trouve un appartement et quelques mois plus tard, toute la famille est en ville.

Choc terrible. Le père certainement qui passe de sa position de maître d'exploitation à celle de manoeuvre. Il était peu loquace mais parlait parfois de planches que des ouvriers plus anciens jetaient dans la boue pour les faire ramasser au « bleu », paysan-péquenot, nouvellement arrivé ! Le fils qui passe de l'école du Cros où il était premier ou dernier selon les compétences de sa petite camarade Jeanine à l'école de la rue Anatole France, dans la classe de M. Martin où ils sont une trentaine et où on ne s'appelle plus « Etienne » mais « Passebois » au point de ne pas savoir qui c'est celui-là.

J'ai parlé d'une famille mais que font les autres ?

Elles vont durer un peu plus longtemps, mais autre choc terrible : la guerre éclate en 1939 et va durer longtemps. Progressivement tout se délite. Observons 15 ou 20 ans après ce que sont devenues ces « grandes » propriétés cévenoles : Paris au Viala ;



Malgré aussi les proches beaux frères Hugon de Pénens, Serviere de Poussiels, Jourdan du Cros qui, pour des raisons diverses et surtout un autre système d'exploitation, restent en place et continuent comme par le passé, Henri Germain Passebois, profitant de cousins éloignés à la Grand'Combe, part et se fait embaucher aux houillères. Il « liquide » le bétail et le matériel de l'exploitation : les 3 vaches pie

Histoires du Syndicat d'initiative du Pont de Montvert ou d'ailleurs ...

Le syndicat d'initiative du Pont de Montvert a été créé en 1929, bien avant les congés payés.

Difficile d'imaginer comment était organisé le tourisme à cette époque-là aussi voici un précieux témoignage écrit par Raymond Dubost dans les années 1980, au moment où une nouvelle équipe avait décidé de reprendre le syndicat d'initiative.

Texte de Raymond

Le S.I de Pont de Montvert est créée au début des années 30, sous l'impulsion de M. Léon Chapelle, à l'époque directeur des « Assurances Sociales » du département du Gard. Issu d'une vieille famille locale c'était, bien qu'habitant Nîmes, un authentique pontois. Le secrétaire fut, pendant de longues années, M. Emile Pantel, instituteur au bourg.

En ce temps, il s'agissait moins d'amener des estivants, mais plutôt d'améliorer l'accueil du village qui vivait sans trop se préoccuper... de modernisme.

Il n'y avait qu'un hôtel « Les Cévennes » et deux restaurants: la Placière au Chemin Neuf et Juliette sur le quai. Ajoutons que dans ces trois maisons on mangeait de façon superbe.

Bien sûr, pas de camping, pas de village de vacances, pas de gîtes...

Monsieur Chapelle fit aboutir, durant les années qui précédèrent la guerre, des réalisations qui rendirent le Pont plus coquet. Grâce à des aides qu'il avait sollicité, le quai se vit agrémenté de plusieurs bancs de bois portant chacun une plaque émaillée avec le nom du donateur, on dirait maintenant sponsor: Anis Rivoire, Banque

Populaire, Bière de Ruoms... etc.... Une fontaine dite « artistique » fut érigée à l'angle du Pont au « Guillou » et ce coin devint plus joli.

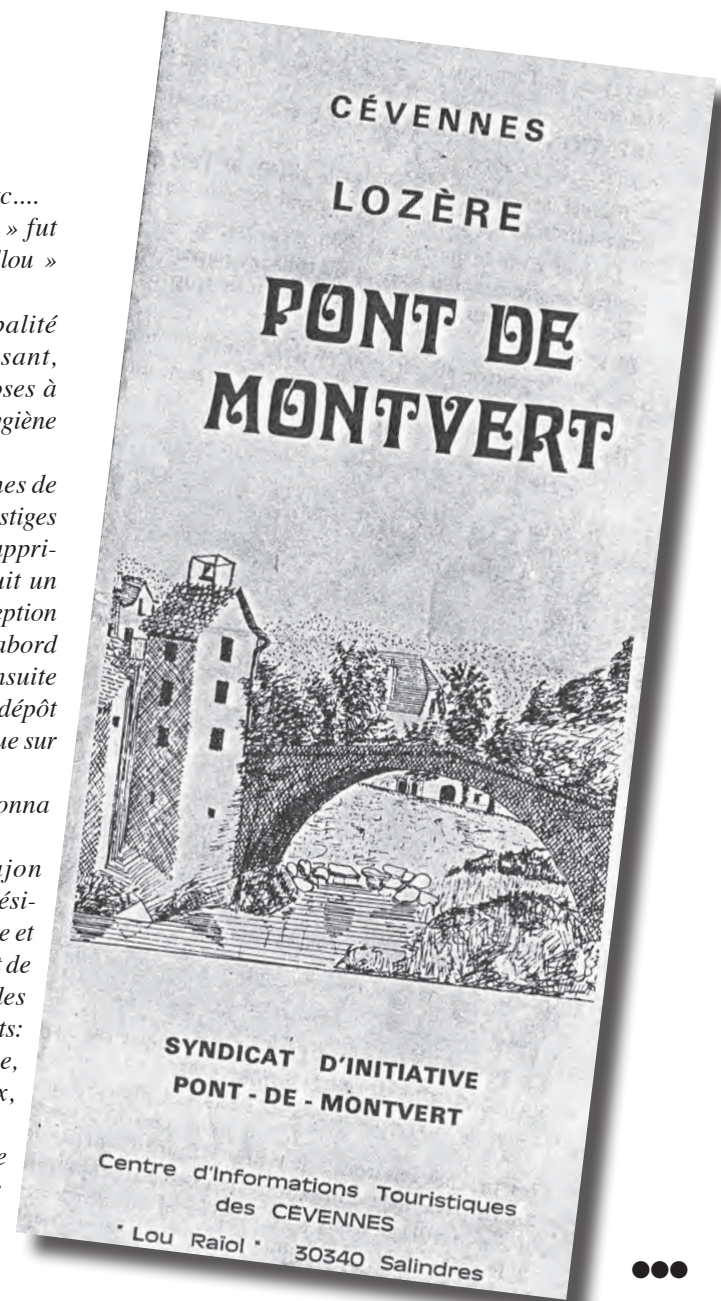
Le S.I demande à la municipalité de prendre un arrêté interdisant, après 8 h., le jet de toutes choses à la rivière, c'était une mesure d'hygiène qui s'imposait.

Sous la pression du S.I, les ruines de l'entrée du pont du Rieumalet, vestiges de l'inondation de 1900, sont supprimées. À leur place est construit un édifice pas très heureux de conception il faut bien le dire et qui sert d'abord de permanence du syndicat, ensuite de boutique de coiffeur, puis de dépôt de matériel des pompiers ainsi que sur sont toit terrasse... la sirène.

Avec la guerre, le S.I ne fonctionna pas, et pour cause...

En 1948, M. Pierre Montfajon relança la machine et devint président. L'époque n'était pas la même et le travail du secrétariat se faisait de plus en plus important, demandes de toutes sortes de renseignements: locations, hôtels, camping, pêche, promenades, niveau des eaux, etc...

Le secrétaire(*) s'occupa de ce travail avec toute la conscience possible, sans omettre une réponse et toujours prêt à





renseigner verbalement le public. C'était du bénévolat à l'état pur. Ce travail fut le sien pendant près de 40 ans.

Mais hélas, hormis le secrétariat, le S.I tomba en torpeur assez vite. La subvention municipale de 50F. par an, économisée sou par sou permit tout de même de faire éditer un très beau dépliant qui fut distribué dans toute la France et même à l'étranger.

Aucune cotisation ne fut demandée, bien que tous les commerces soient portés sur le dépliant.

D'autres vous diront le travail qu'effectuait l'équipe du nouveau bureau, composée de jeunes qui, paraît-il, sont plein de dynamisme.

(*) Il s'agit bien sûr de Raymond.



Les débuts des syndicats d'initiative en Lozère

Quelques dates de création des premiers syndicats d'initiative en Lozère :

SI de Mende : 1901

SI de Vialas : 1911

SI de la Bastide : 1914

SI de Meyrueis et Florac : 1926

SI du Rozier : 1928

SI du Pont de Montvert : 1929

SI de St Germain de Calberte : 1933

SI du Malzieu et de Villefort : 1937

SI de Ste Enimie : 1945

Dans les 20 dernières années du 19^{ème} siècle, le Club Cévenol et le club Alpin Français ont beaucoup contribué au développement du tourisme dans les Cévennes et les Gorges du Tarn. Ces 2 sociétés ont diffusé dans notre région les idées nouvelles qui se répandaient alors en France : la découverte des grands sites, le tourisme rural, les loisirs.

« Le public se découragera de ne pas voir se produire les perfectionnements qu'il réclame, ou bien qu'une entreprise étrangère installera des hôtels à la mode alpestre, privant ainsi les populations locales du plus clair des produits. Déjà certains plans de ce genre ont été ébauchés et il faut s'attendre à voir quelque capitaliste anglais détourner à son profit l'exploitation du pays des Causses; à moins que les Lozériens, comprenant enfin leurs véritables intérêts, ne préviennent un tel événement par la constitution d'un syndicat solide et uni, bien décidé à mettre le pays en valeur... » Edouard Alfred Martel 1er numéro de la revue du Club Cévenol « *Causses et Cévennes 1895* ».

Le Club Cévenol, créé en 1895 par Paul Arnal, était composé de groupes qui par la suite sont devenus des syndicats d'initiative : Le Rozier, Ste Enimie (groupe des rives du Tarn), Florac, ...

À Meyrueis, « la Société des Touristes des Cévennes » a fait fonction de syndicat d'initiative jusqu'en 1926.

Article 1er des statuts du Club Cévenol: « Une société, dite « club cévenol » est fondée entre les personnes qui adhèrent aux présents statuts et règlements. Elle a pour but de recueillir et de centraliser des renseignements sur les curiosités de la région, d'explorer les grottes ou avens encore inconnus, de publier le résultat de ses recherches et surtout d'attirer l'attention des compagnies de Chemin de fer et des Agences de Voyages sur les sites merveilleux des Cévennes et des Causses ».

En 1928, suite à l'assemblée générale de la Fédération Nationale, les syndicats d'initiatives de Florac et de Meyrueis ont déclaré qu'ils adoptaient « ESSI ». Le syndicat d'initiative de Florac avait encore ce terme sur son papier lettre dans les années 1980.

Les responsables des premiers syndicats d'initiative de Lozère étaient souvent des personnes originaires du département mais qui travaillaient dans une ville. Leur souci était souvent d'améliorer l'accueil et l'image de leur village: À Vialas, le SI a beaucoup œuvré pour que la route du « haut » qui dessert Nojaret soit réalisée. À St Germain de Calberte, le président

souhaitait que la décharge municipale soit déplacée. À Bagnols les Bains, les bénévoles ont participé à la réalisation d'un square.

« Office du Tourisme » est l'appellation d'un syndicat d'initiative qui a des compétences plus grandes. Les offices du tourisme sont classés de 1 à 4 étoiles suivant des critères (accessibilité, services rendus, langues parlées, etc...).

Haut Tarn

En 1998, le Canoë-kayak Club de Nîmes a fêté au Pont de Montvert les 30 ans de la première descente du haut Tarn en kayak. Voici ce que les organisateurs de cet anniversaire avaient écrit dans leur dossier de présentation de l'événement : « *Notre souci est également d'apporter aux habitants de Pont de Montvert un peu d'animation surtout à notre sympathique cafetier Monsieur Dubost et à son fils qui nous renseignent sur le niveau depuis 30 ans en traversant la route pour voir où se trouve l'eau par rapport à la fondation du mur.*

Si vous ne connaissez pas le niveau idéal, aucun problème, les Dubost vous l'indiqueront!...»

Les débuts des syndicats d'initiative en France

C'est pour organiser une force fédérative rassemblant toutes les sociétés existantes – la société alpine, la Société des courses, les Amis des Arts, etc... qu'il a été décidé, en 1889 à Grenoble, de créer un syndicat d'initiatives locales.

De nombreux syndicats d'initiative virent ensuite rapidement le jour: ils sont 200 en 1900, 500 en 1918, plus de 3000 en 1990.

La loi du 1er juillet 1901 concernant les associations à but non lucratif leur donna un statut. Depuis leur forme juridique est demeurée inchangée. Quelques communes préfèrent avoir des Offices Municipaux du Tourisme qui sont des EPCIC (Établissement public à caractère industriel et commercial); en Lozère il en existait deux: Marvejols et Mende.

Depuis peu, la communauté de communes de Langogne a créé un EPCIC.

1903 : Premier congrès des Syndicats d'initiative de France organisé par le SI de Provence.

1910 : L'État crée un office national du tourisme

Albert Dauzat, sociologue, écrit en 1910 : « *l'attrait grandissant de la campagne sur le citoyen donne à penser qu'il existe une chance de résurrection économique des pays dés-hérités* » « *Il doit y avoir en même temps le désir, la nécessité de protéger les sites naturels, de les défendre contre toute dégradation et tout vandalisme de la part des hommes* ».

En 1928, au cours d'une assemblée générale, il avait été décidé d'appeler officiellement « *Essi* » tous les organismes affiliés à l'Union Nationale. Ce nom était la transcription phonétique des 2 initiales S.I.

1930 : Le SI de Grenoble organise un référendum à travers la France sur le sujet : « *Faut-il ou non un « S » à initiative?* » Pour clore le débat, André Thérive, qui fait autorité en matière grammaticale à cette époque, est interrogé.

Il est formel : « *La question est menue, écrit-il, mais la réponse est*



Y'a de l'eau ?
Allo Café du Commerce
04-66-45-10-19
Le Pont de Montvert

sans ambiguïté: le singulier s'impose ».

Le SI de Carcassonne a soumis au ministère des transports une remarque : puisque le code de la route stipule que l'on doit rouler à droite et doubler à gauche, le siège du chauffeur ne devrait-il pas être placé à gauche ?

Beaucoup de syndicats d'initiative créés au début du XX^{ème} siècle précisent dans leurs statuts que les dames peuvent être admises dans leurs conseils d'administration et qu'on s'interdit « *absolument toute discussion politique et religieuse* ».

Lucile Pantel

Info

Lucile Pantel demande aux personnes qui possèdent des documents des syndicats d'initiative de Pont de Montvert et de Vialas de bien vouloir lui en faire prendre connaissance.

Paroles d'enfants

« le centre de loisirs méli mélo »

vu par les enfants

Mais qu'est ce que le Centre de loisirs?

Pourquoi les enfants ont-ils envie de s'y rendre?

Telles sont les questions et telles sont les réponses selon les enfants...



Au centre de loisirs, on retrouve les copains et on se fait de nouveaux amis.

Ce qu'on aime au centre de loisirs

Cette année, c'est le tour du monde. On est allé chez les indiens. Mon nom indien c'était « princesse indienne ». J'ai aimé aller à Champlong du Bougès pour construire un tipi et faire du tir à l'arc.

Après on est allé dans les pays arabes. On a fait des gâteaux arabes, les rlébia. Miam ! J'ai aussi appris à faire de la calligraphie arabe.

En Amérique latine, on a fait une grande frise. Moi j'ai dansé devant ma petite soeur à la crèche (carnaval de Rio de Montvert).

Cet été j'ai aimé aller au centre de loisirs pour me baigner avec les copains. Moi, j'ai adoré pêcher les poissons.

Mais le centre de loisirs, c'est aussi les piques niques dehors, les cabanes avec les matelas, le foot, les jeux de société.

■
Cécile Duboscq

Le centre de loisirs c'est quoi ?

Le centre de loisirs est à côté de l'école. D'ailleurs c'est comme une école, sauf qu'il y a des jeux.

Ça sert à garder les enfants pour que les parents travaillent. Moi, j'y vais en car ! Moi, c'est maman qui m'emmène !

Le centre aéré c'est pour occuper les enfants, pour qu'ils fassent des activités comme la peinture, la musique. On s'amuse beaucoup, on apprend des choses et on fait des activités qu'on n'a pas l'habitude de faire.

Contacts

Le centre de loisirs accueille au Pont de Montvert, de 9h à 18h, toute l'année (mercredis et vacances) les enfants de 3 à 12 ans.

Renseignements
06 69 90 21 62



Les Nomades Méli Mélo

L'être humain a été nomade durant des centaines de milliers d'années. Il n'est devenu sédentaire que depuis environ 10.000 ans...

Dans le cadre de notre tour du monde, nous allons nous attarder sur les cultures nomades et leur rapport à l'environnement. En effet, ils transforment peu la nature et vivent en harmonie avec elle. C'est un univers dont ils dépendent et qu'ils respectent. Leurs déplacements s'effectuent par rapport aux exigences du milieu (climat, végétation, gibier). Leur habitat est fonction de la chaleur, du froid, du vent, etc... Les nomades se déplacent à pied jusqu'à la domestication du cheval (dromadaire...) qui permit des déplacements plus rapides sur des distances plus longues. De nos jours, les nomades fréquentent beaucoup de milieux difficiles (déserts de sable, de neige, d'herbe), là où la sédentarisation est difficile. Pour cela, les nomades se transmettent d'importants savoirs naturalistes concernant les ressources végétales, l'orientation dans l'espace ou la recherche d'eau.

L'un des objectifs du projet pédagogique est « la découverte et le respect de l'environnement ». En effet, comme les nomades, nous pensons que l'on ne respecte que ce qu'on connaît, que ce qu'on comprend.

Ainsi, à travers la culture nomade et son rapport à l'environnement, nous découvrirons l'environnement qui nous entoure. Le cheval sera pour nous le moyen de vivre pendant quelques heures comme des nomades, valorisant ainsi la mobilité douce, respectueuse de l'environnement. Dans les sociétés nomades le rapport à l'animal est toujours très fort. L'éleveur nomade vit de son troupeau, les chevaux transportent les vivres, les habitats, les jeunes enfants

(calèche).

Par ailleurs, nous visiterons également une yourte (habitat mongol) et une roulotte (tractée par des chevaux, habitat des gens du voyage, avant la caravane et notre polluante voiture !).



Voyage autour du Monde



Au Pont de Montvert

Notre volonté à travers ce projet est d'ouvrir les réflexions sur l'environnement avec les enfants grâce à la découverte du nomadisme. Pour cela, nous avons créé des activités sur le centre de loisirs (ballade contée, bataille navale géante « réduire la pollution dans une maison sédentaire »...) et cherché à faire vivre cette culture grâce à la multitude de possibilités qu'offre notre territoire (cheval, calèche, yourte, roulotte).

Ce projet se poursuivra également sur les mercredis de mai et juin. Il se clôturera sur la diffusion d'un petit film

retraçant les aventures et expériences des enfants. Même s'il est souhaitable que les enfants puissent participer à chaque séance du projet (richesse et cohérence), ce n'est pas une obligation. Ce projet est en lien avec le Réseau Education Environnement Lozère.

■
Cécile Duboscq

Le Parc national des Cévennes 40 ans, chronique d'un lifting laborieux

Quinze mois se sont écoulés depuis le rendu de l'enquête publique sur la réforme de la réglementation du Parc national des Cévennes. Le décret que cette enquête a introduit est paru le 31 décembre dernier. Une grosse année durant laquelle l'administration du Parc n'avait pas la capacité juridique de prendre des décisions notamment celles d'attribuer des aides financières. Et il faudra encore attendre la mise en place définitive du Conseil d'Administration pour voir remis en marche le soutien aux projets locaux. Une année d'économie ? ...



L'attente du décret a suscité quelques appréhensions : attendait-on un temps mort de la vie politique, les vacances scolaires ou un trimestre sans échéance électorale pour publier un document aussi difficile à avaler que le document qui préparait l'enquête ? Souvenez-vous, il s'agissait bel et bien d'appliquer à la zone cœur du parc comme à d'autres, sans habitants eux, une protection de la nature rigoureuse, d'y limiter à l'extrême les initiatives humaines, d'interdire de nouveaux tracés de voies de passage, certains aménagements de ruines. Ceci en contradiction inévitable avec les politiques de développement local portées par les élus quand ils cherchent à faire venir de nouveaux habitants. (voir Vent des Bancelles N° 78, 79 et 80).

À la lecture du décret, il semble plutôt que ce temps a été surtout consacré à trouver un compromis entre la loi

du 14 avril 2006 portant sur l'organisation des parcs naturels nationaux et le cas particulier de celui des Cévennes. D'ailleurs le magazine du parc « de serres en valats », en présentant le nouveau décret, met avec soin en évidence pour chacun des domaines abordés « les modifications à l'issue de l'enquête publique ». Ainsi les changements apportés par la révision elle-même sont presque moins visibles que les concessions faites sur sa première présentation. Il est vrai que ce qui apparaissait comme un bloc d'interdictions qu'on ne pourrait mettre en cause que par dérogations, lesquelles pouvaient être refusées sans aucune justification, fait l'objet aujourd'hui de décisions plus collectives. Il est dit de pas mal d'interdictions qu'« il peut y être dérogé avec l'autorisation du directeur de l'établissement ». A priori le refus de cette autorisation devrait être motivé.

Enfin une large partie de la mise en œuvre du décret est renvoyée à la charte que le Conseil d'Administration devra rédiger dans les mois qui viennent. À la fin de cette séquence de deux



ans qui a vu élus et populations se mobiliser pour refuser la nouvelle réglementation de la zone cœur qui lui était proposée quelle lecture faire de ces événements ?

Le citoyen critique dira qu'on a perdu bien du temps et de l'énergie ; que les personnels du ministère - n'oublions pas de les qualifier de « parisiens » - à l'origine de l'enquête n'avaient aucune connaissance du terrain ; qu'une fois de plus on rédige des textes législatifs qui brident les initiatives, qui étouffent la vie en voulant la contrôler. Il pourra aussi penser qu'on n'a guère avancé puisqu'on va tout reprendre dans la préparation de la charte.

Le citoyen optimiste, lui, jugera qu'en fin de compte l'enquête publique, procédure de contrôles de l'administration par la population a fonctionné. L'enquête « publique » a trouvé son « public ». Si la proposition de départ avait été moins provocante, qui aurait lu ce texte indigeste ? Il pourra aussi se réjouir de voir le pouvoir administratif et politique tenir compte de ce que « le peuple » a dit. Il ne s'est pas crispé et entêté sur ce qu'il avait proposé.

En conclusion une politique de restriction administrative voulue par la loi de 2006 est toujours à l'ordre du jour. Mais elle ne s'affiche pas d'emblée dans toute sa rigueur. Le gouvernement accepte que son application soit en grande partie négociée et décidée en Conseil d'Administration

avec les instances qui y sont représentées notamment avec les élus qui représentent nos conseils communaux ou intercommunaux.

Les mouvements de protestation de 2008 débouchent sur un fonctionnement public plus démocratique, plus exigeant envers les citoyens habitants du PNC et leurs élus. D'ailleurs aujourd'hui l'élection des élus au Conseil d'Administration est faite. Notre canton y

est représenté par Bernard Vignes, maire de Vialas, Jean-Claude Lieber, maire de St Frézal de Ventalon et par Sophie Pantel au titre de son mandat de conseillère générale.

Dans ce conseil on va encore débattre car les contradictions entre les impératifs de protection de la nature et ceux du développement économique restent bien vives. Et nous ne sommes pas à l'abri de certaines déconvenues.



■
Maurice Jeannet



avian aculhit aquela nèu lo còs en fèsta : aquel bolchadís de pesadas èra l'expression d'una jòia e d'una serenitat. Dins son remembre veniá la canson « Ai vist , lo lop, a lèbre e lo rainal dansar... ».

Uèi tot èra possible dins aquela virginitat campestra. Contunhèt son escorreguda la jornada tota, los uèlhs, las aures, lo naris a l'espera. Es aital qu'aviá encontrat rainals capbàs, cabiròls arropits e cèrvis majestuoses, totes estonats d'una presença umana.

Son gausiment èra al zenith; a cada còp aviá sortit sos portavistas, son aparelh de fotòs e aviá gravat l'imatge per l'eternitat.

Caçaire de fotòs, caçaire de natura vertadièra, caçaire d'emocion, caçaire de respect, Enric èra pas qu'aquò mas tot aquò.

Et quora quand lo solelh trescolèt a l'asuèlh e que lo calabrun atucava la nèu, tornèt a son ostal, son pantais apreparat a d'autres embelinaments.

vient d'un lièvre.

C'était cela, il était bien le premier à profiter de cette matinée ; comme lui les bêtes avaient accueilli la neige, le cœur en fête ; tous ces enchevêtrements d'allers et venues étaient l'expression d'une joie, d'une sérénité. Tout en avançant, il se rappelait la chanson « J'ai vu le loup, le lièvre et le renard danser... »

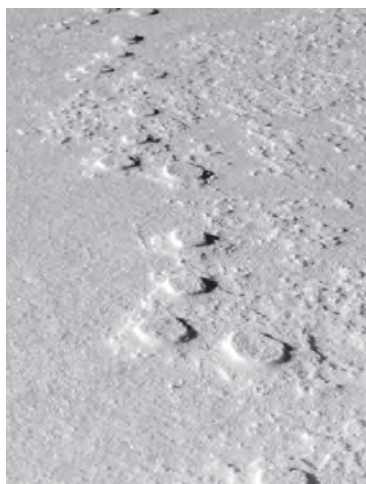
Aujourd'hui tout était possible dans cette virginité campagnarde. Il continua sa randonnée toute la journée, les yeux, les oreilles, les narines « à l'espère ». C'est ainsi qu'il rencontra des renards la tête basse, des chevreuils insouciantes et des cerfs majestueux, tous étonnés d'une présence humaine.

Son plaisir était au zénith ; à chaque fois il avait sorti ses jumelles, son appareil photo et gravé l'imatge pour l'éternité.

Chasseur de photos, chasseur de vraie nature, chasseur d'émotions, chasseur de respect, Henri n'était rien que cela mais tout cela.

Et, quand le soleil déclina à l'horizon et que le crépuscule incendia la neige, il rentra, déjà prêt pour d'autres sensations.

pas un bruch, pas una pesada! Ont es passada la vida? Aucun bruit , aucune empreinte ! Où est passée la vie?



■
Alan Pantel

Pesadas de chin
Empreintes de chien

Pesada de lèbre
Empreinte de lièvre

L'Assemblée Générale de l'Office du Tourisme motivée

C'est dans la mairie de Fraissinet de Lozère que s'est tenue l'assemblée générale de l'Office du Tourisme du canton de Pont de Montvert.



En présence de quatre maires sur six et de la conseillère générale du canton et du président de la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, les responsables de l'Office cantonal ont présenté le fonctionnement de leur association.

Les trente prestataires présents ont pu constater les bons résultats : un budget de 100 000 € légèrement bénéficiaire, une augmentation de près de 20 % du nombre de prestataires et des événements qui ont marqué le canton comme la semaine du goût ou le festival des artisans d'art. Une bonne année au

niveau de l'accueil avec beaucoup plus de gens accueillis dans un Office du Tourisme neuf, fonctionnel et très bien situé sur le quai.

Et même si le Président a sonné la sonnette d'alarme pour obtenir une aide plus importante des collectivités locales, c'est quand même quatre salariés qui assurent avec brio la promotion du canton et de l'ensemble des prestataires qui viennent d'un horizon de plus en plus large.

Le très beau guide touristique réalisé avec l'aide de bénévoles, le site internet, sont des outils de plus en plus performants.

Le président a aussi évoqué les nouvelles orientations : schéma départemental, Projet du Pays Cévennes, promotion du Mont Lozère, PER Paysage avec un projet Land Art sur le territoire.

Les animateurs ont présentés un nouveau projet de visite des fermes, les nouveaux projets de l'AMAC.

Le CA a été renouvelé dans la continuité et l'assemblée s'est terminée autour d'un repas paysan et d'un verre de vin.

Un office qui a du peps et veut dynamiser encore ce canton aux atouts grandissants.

■
Jean-Pierre Allier

Pour info

- **Vincent Thibeaud** travaille depuis 2008, 35h semaine, il est chargé des thématiques internet, sport nature et en partie agriculture. Il travaille aussi sur la préfiguration du sentier Land art pour lequel l'office de tourisme est porteur de projet. En CDI.

- **Sylvie Van de Walle** travaille depuis 2002, 18h semaine + 14h semaine pour une mission extérieure pour l'association des Métiers d'art. Elle est chargée en particulier de la gestion et de la comptabilité, en partie du projet promotion. En CDI.

- **Bérengère Folcher** travaille à l'office de tourisme depuis mars 2008, 24h semaine. Elle est chargée de l'agenda des animations sur les différents sites internet, des visites de fermes, de la filière équestre. En CDI.

- **Miriam Roessel**, nouvelle habitante du Lauzas travaillera à partir de mi-avril, 24h, pour l'office de tourisme au local de Vialas en CDD de 6 mois.

Tous assurent les missions d'accueil et d'information.

Gourmandise autour d'un livre

À la bibliothèque du Pont-de-Montvert, on peut bien sûr emprunter des livres mais l'association « les amis du livre » qui en assure la gestion va bien au-delà et fait preuve de beaucoup d'imagination en proposant des animations originales et passionnantes.

Gourmand, le rendez-vous de vendredi soir, à l'initiative des « Amis du livre », l'a été à tous points de vue. Sur la table, de nombreux mets salés ou sucrés, plus originaux et plus succulents les uns que les autres. Et surtout, dans les musettes, des livres et des textes choisis, voire écrits pour l'occasion par des plumes agiles. Car l'atelier de lecture/écriture animé par Christophe Blangero rassemble une fois par mois et tout au long de l'année une dizaine de personnes qui partagent leur passion pour l'écrit et trouvent bonheur à laisser aller leur inspiration autour de thèmes choisis. Mais le plaisir est encore supérieur si l'on peut le partager avec un public, de préférence un public actif, d'où l'idée d'une soirée conviviale ouverte à tous. Plus de vingt participants, pas de protocole, un déroulé au feeling et une succession de voix diverses et de textes aux origines variées, résultat du ressenti « gourmand » de chacun. Et au final, un menu presque aussi complet que celui du 17 août 1751 à Versailles. De

la soupe aux poireaux de Marguerite Duras à la soupe à la farine de la ménagère économe ; de l'épinard aux nouilles fraîches, à la tomate, au récit de repas mémorable. Du cochon mortel et délicieux, à la recette de l'aïgo boulido et aux petites madeleines de Proust. Des saveurs et ambiances de rues et étals, extraites de l'ouvrage « le parfum », au jardin et au bonheur qu'il procure. De l'amour pour les plantes et la nature des « enfants de la terre » à la mal bouffe, sans oublier le vin sous la plume de Beaudelaire ou de Brassens et encore la recette de l'élixir de longue vie. Et surtout n'allez pas croire que cette soirée avait un caractère exceptionnel..., d'autres lieux, d'autres thèmes se susurraient déjà. Surveillez les annonces, vous pourrez y devenir acteur si la formule vous séduit.



Odile Rival



Parlons d'Albert Camus

Pour le cinquantième anniversaire de la mort du jeune prix Nobel de littérature (pas tout à fait le plus jeune : Kipling l'avait obtenu à 43 ans !), la presse nationale sous toutes ses formes, la télévision... ont largement évoqué la personnalité et l'œuvre de cet homme écrivain, penseur, journaliste, politique engagé... ; sa vie singulière d'enfant pauvre orphelin de père tué durant la première guerre mondiale, reconnu pour ses mérites par un instituteur de l'école républicaine, ses difficultés à se faire reconnaître dans un monde bourgeois, ses querelles avec Sartre dont il fut terriblement affecté et puis, à Stockholm, sa réplique à un journaliste proche du FLN : « entre la justice et ma mère, je choisis ma mère ». Formule largement incomprise parce qu'une fois encore – comme c'est bien souvent la mode – sortie de son contexte ! Tout cela est fort bien et fort complètement dit par des journalistes éminents dont deux, Jean Daniel au « Nouvel Observateur » et Emmanuel Todd biographe de Camus, plus particulièrement proches de l'auteur de l'Etranger.

Alors, que vient faire le Vent des Bancelles dans cette affaire et que peut-il apporter de plus à ses lecteurs déjà au fait de toute information ?

Un petit élément, tout de même ! J'ai observé que dans tous ces articles on ne songeait guère que Camus existait avant 2009, qu'avant cette date, d'autres lettrés qui l'avaient connu avaient songé à diffuser son œuvre. Je pense notamment à un universitaire relativement proche géographiquement de la Lozère, je pense à Roger Quilliot, professeur à la faculté de Clermont Ferrand, ancien maire de cette ville, ancien sénateur du Puy de Dôme, très proche de Camus dès le milieu des années 1950. Il écrivait dans un ouvrage «Mémoires II» publié par sa femme Claire Quilliot en 2001 :

« Le 4 janvier 1960, l'auto de Michel Gallimard s'écrasa contre un arbre ; Albert Camus, assis à côté du conducteur, à la place du mort, fut tué sur le coup.

Cette mort me frappa comme un deuil personnel. Il revivait, recommençait à écrire, il emportait à Paris un manuscrit sur son enfance, ébauche d'un livre qui s'appellerait «Le premier homme»; depuis 1956 je continuais à le voir presque régulièrement... et cette mort absurde... Je ne permettrais certes pas de parler entre nous d'amitié, ce mot galvaudé, usé jusqu'à la corde ; je n'étais pas non plus son disciple... mais je l'aimais authentiquement... »

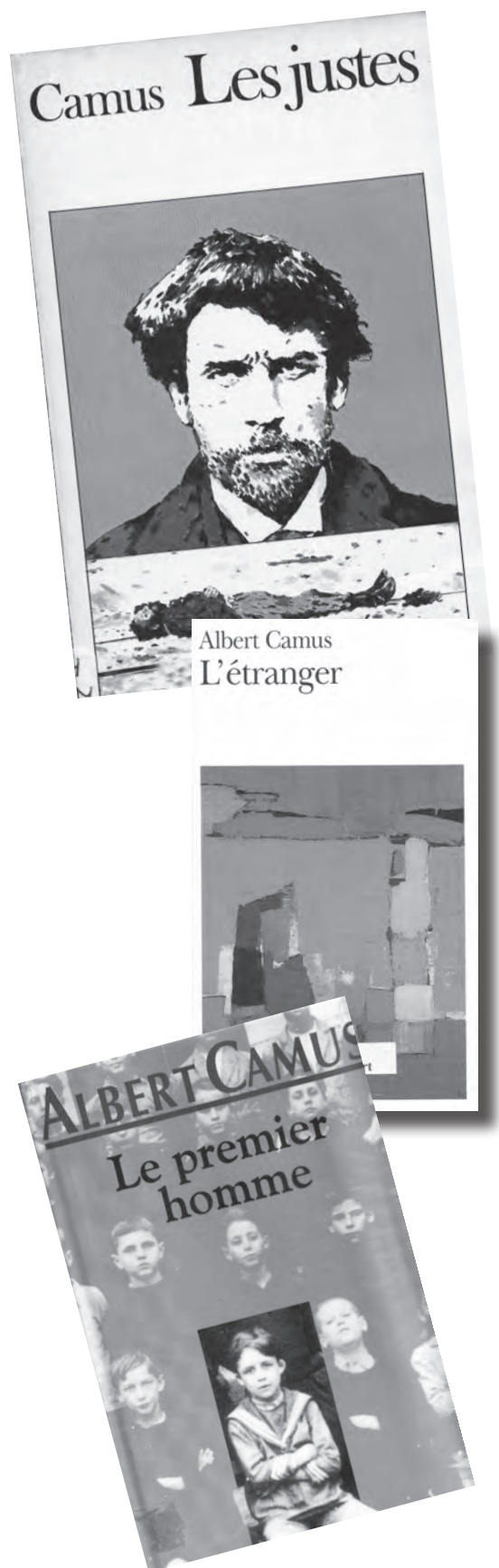
Quilliot avait déjà publié une première étude « la Mer et la Prison », puis de 1962 à 1965, à la demande de la maison Gallimard, il a préparé et conduit dans la collection La Pléiade, la publication de l'œuvre de Camus.

Un premier volume : « Théâtre, Récits, Nouvelles »... Puis un second : « Essais ».

En rassemblant tous les manuscrits disponibles il faisait œuvre de pionnier ; n'écrivait-il pas, du reste : « Je me suis seulement efforcé de rendre à Camus, pour les années à venir, l'homme vivant qui lui était dû et que d'autres, sans nul doute, voudrait parfaire ».

Ces deux ouvrages, certes d'un prix un peu élevé, sont en vente par internet et certainement même dans les « bonnes » librairies, mais avec eux, quelles belles et bonnes lectures en perspective !

Etienne Passebois



Fraissinet conseil municipal du 16 décembre 2009

Présents :

Allier Jean Pierre, Bjornson Langen Nils, Commandre Paul, Commandre Yves, Galzin Folcher Christelle, Mazoyer Thierry, Molines Dominique, Roure Gilbert, Thoyer Jean Marie, secrétaire Serviere Isabelle

Excusés :

Durand Eugène, Lion Marie
Secrétaire : Nils

- Adoption à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil municipal.

- Tarif d'eau et assainissement : validation du document rédigé au conseil précédent et adoption du règlement avec modification de prise en charge par la mairie du branchement sur le réseau existant et de la bouche à clé. À noter quelques compteurs à mettre dans des étables et chez quelques habitants (Jacques Pantel, Eric Auburtin, ...).

- Taxe de séjour : Le système de calcul reste identique et le montant a été réévalué par la communauté de communes.

- Enquête publique sur le zonage de l'assainissement collectif ou autonome et sur le schéma d'assainissement : Aucune observation, le schéma est adopté et le zonage devient applicable.

- Convention du Conseil Général pour SATESE et SATEP : La mairie signe la convention qui coûtera 225€ pour l'un et gratuit pour l'autre.

- Travaux : Tout est terminé sur les réservoirs de Rûnes avec mise en eau du réservoir inférieur. Les analyses du 24 novembre sont bonnes.

- Lotissement du Viala : Un permis de construire accepté, un autre déposé et un en attente.

- Attente du plan de mise en souterrain des lignes EDF sur notre commune.

- Dysfonctionnement du téléphone. Une délibération du conseil municipal à ce sujet a été votée pour dénoncer les dysfonctionnements.

- Mme Vincent se plaint des arbres trop grands en limite de sa propriété. Rédaction d'une lettre à Mr Begon pour lui demander de tailler les arbres.

- Versement de subventions à la commune: Attente avant la fin de l'année de 60 000€, restent encore à recevoir 130 000€ à venir.

- Journal municipal de fin d'année : Eau à Runes, déneigement, tarif de l'eau, taxe de séjour, inauguration de Racoules, Fraissinet, Runes et station d'épuration du Pont, voie d'accès et achat de terrain à la Cuma, réunion des habitants début février.

- Cuma : Voie d'accès de 12 m au lieu de 8m prévu initialement

- Panneaux : Faire un courrier pour les panneaux demandés à Runes et au point tri du Fagias.

- ADSL : Le conseil vote une subvention de 200€ pour ceux qui sont obligés de choisir le système parabolique pour obtenir l'ADSL.

- Barrière de congères : On va regarder ce qui est possible de faire.

- Environnement : Une vive discussion s'est ouverte à propos des carcasses de voitures à Fraissinet et au Pont sans Eau. A voir comment régler le problème.

- Benjamin Chapelle demande à ce que le chasse neige monte jusqu'en haut, le conseil reste sur les dispositions déjà décidées.

- Départ d'Isabelle : Le maire annonce le départ d'Isabelle dans peu de temps, il sera pris une personne du service de remplacement de Mende pour faire le budget puis une embauche éventuelle par la suite. Bonne chance à Isabelle dans ses nouvelles fonctions. ■

Fraissinet conseil municipal du 28 janvier 2010

Présents :

Allier Jean Pierre, Commandre Paul, Commandre Yves, Mazoyer Thierry, Molines Dominique, Roure Gilbert, Durand Eugène, Lion Marie

Excusés :

Thoyer Jean Marie, Galzin Folcher Christelle, Bjornson Langen Nils

Secrétaire :

Dominique Molines

Adoption après lecture à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil municipal.

Réunion prévues : le 4/02 à Bédoues avec ERDF (Thierry), le 5/02 à Pont sans Eau avec le Géomètre (Jean-Pierre), le 10/2 à La Brousse avec Mesh Net (Thierry).

- Mise en souterrain des réseaux Moyenne Tension :

présentation par le maire du projet et de son intervention auprès d'ERDF pour l'intégration de la Brousse dans le projet il est décidé après débat d'écrire à ERDF pour demander d'inclure la Brousse dans le projet et d'intégrer le maillage du Très Haut Débit, à France télécom pour une mise en souterrain conjointe de leur réseau, au SDEE 48 pour étude de la mise en souterrain de tous les réseaux secs dans les villages de Finialettes, Runes, Fraissinet (restant) et Racoules (restant) et au Conseil Général pour leur demander de coordonner les travaux de Runes à Fraissinet avec les travaux d'EDF et d'intégrer le maillage en très haut débit.

- Secrétariat de Mairie : Comme convenu lors du dernier conseil, nous bénéficions d'une personne du Centre de Gestion (Dominique Delmas) qui assure les fonctions de secrétaire de

mairie pour le moment suite au départ d'Isabelle Serviere.

- PNC : le maire informe le conseil de la parution et de l'affichage en mairie du nouveau décret du PNC en date du 31 décembre 2009 et explique l'élection des représentants des communes, communautés de communes et du Conseil Général au CA.

Rencontre communale le 7 février à la mairie : les questions matérielles et d'informations sont réglées.

- Déneigement : du sel a été apporté dans chaque village. Dès que les conditions le permettent, il sera déposé des petits tas de pouzzolane aux points les plus difficiles à déneiger (au Viala, aux rampes de Racoules et Plaisance, ...)

- Programme voirie 2010 : Route du Viala, Parking du Viala et bouchage des Trous.

- Chemins Ruraux : il est décidé de demander une aide au titre du PED pour réaliser des travaux sur ces chemins. Il sera demandé à Grasset du Pôle territorial d'étudier quelques projets pour décision de programme 2010 voir pluri annuel.

- Communauté de Communes : Le Site Internet avance et devrait être opérationnel rapidement.

- Deux Pôles d'excellence rurale sont en cours de validation, un sur la châtaigne et un sur la pierre sèche. Un débat a eu lieu en Com de Com sur l'achat de la Cure au Pont de Montvert. Une proposition sera faite mais bien en de ça du prix demandé (130 000 €).

Une discussion a lieu sur les nombreux logements vacants (ONF, PNC à Plaisance)

- Deux délibérations sont validées à l'unanimité : le CFD redevient compétence des deux communes de Saint Fréal et St Andéol (nous étions la seule communauté à avoir pris cette compétence), Le centre de loisirs sans hébergement devient par contre une compétence communautaire.

- Questions diverses : Faire quelques coupes d'eau sur le chemin de Pont Sans Eau à Racoules. Trois cahiers des charges pour une consultation des artisans est en cours de montage : travaux de petite maçonnerie, travaux de dépannage multi travaux (avec ou sans petit matériel électrique), travaux publics nécessitant l'intervention de matériel TP. À signaler l'installation au Pont du docteur homéopathe M Leroy, deux jours par semaine et bientôt trois (Lundi à partir du 1 er avril, Mercredi et Vendredi, Rendez-vous auprès du Centre de Soins Infirmiers)

Fraissinet conseil municipal du 28 février 2010

Présents :

Allier Jean Pierre, Commandre Paul, Commandre Yves, Mazoyer Thierry, Molines Dominique, Roure Gilbert, Thoyer Jean Marie, Galzin Folcher Christelle,

Excusés :

Durand Eugène, Lion Marie, Bjornson Langen Nils
Secrétaire Paul Commandré

Adoption après lecture à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil municipal.

- Compte Administratif : les comptes administratifs de la commune, du budget de l'eau et de l'assainissement et des logements de la Brousse sont approuvés à l'unanimité.

- Visite des Candidats aux régionales: Francis St Leger a été accueilli par Yves le 9 février, Gilbert et Yves accueilleront Bertrand le 2 mars.

- Logo de la commune : le dessin stylisé de la cascade devient le logo de la commune.

Le maire regardera son

intégration dans un cadre et le présentera au prochain conseil.

- Vote des taxes communales : Le budget sera voté lors de la prochaine séance mais au vu des évolutions liées à la disparition de la Taxe Professionnelle, le conseil décide de maintenir en l'état les taux des 3 autres taxes (Taxe d'Habitation 2.95, Foncier bâti 5.91 et Non bâti 240.22).

- Débat sur les subventions aux associations : les demandes ne nous sont pas toutes parvenues mais le conseil propose les subventions suivantes qui seront entérinées au prochain conseil sous réserves d'éléments nouveaux. Suite à un incident (délibération non transmise à la préfecture les subventions 2009 n'ont pu être versées. Nous voterons et paierons donc pour 2009 et 2010.

- Programme d'investissement : Il est nécessaire de prévoir le remboursement de la TVA à 5.5% des logements de la Brousse (10 000 €) et l'équilibre à terme du budget de l'eau par un versement immédiat de l'excédent de la section de fonctionnement sur ce budget.

- Le programme de voirie cantonale prévoit le revêtement de la voie communale du Viala entre les deux épingle et le parking du Viala (mur et petit réaménagement de surface) pour 10 000€. Nous avons demandé au Pôle territorial de Florac un devis pour l'aménagement de plusieurs chemins ruraux et le débat est relancé sur le chemin des Clauses (où et comment). Le sujet sera débattu avec la Région lors de la visite cantonale.

Il est nécessaire de prévoir une enveloppe pour l'enfouissement des réseaux conjoint avec la mise en souterrain de la moyenne tension. Le SDEE étudie les projets et nous donnera rapidement des informations.

- Site internet : ça y est, il a été livré à la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère et devrait être rapidement

opérationnel.

Ancien et nouveau cimetière : le conseil lors de la création du nouveau cimetière a déjà délibéré pour indiquer que les nouveaux ensevelissements se feraient au nouveau cimetière. Toutefois les familles possédant un caveau dans l'ancien cimetière peuvent bien sûr continuer de l'utiliser. D'autre part les familles où l'époux (se) est déjà enseveli (e) seront autorisées par dérogation à être enterrées auprès de leur conjoint. En dehors de ces deux exceptions les autres ensevelissements auront lieu au nouveau cimetière.

- Maison de Marie: C'est la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère qui gère ce dossier pour lequel le Conseil Général devrait donner son aval rapidement (Prévu au budget 2010 de notre communauté).

Pont de Montvert conseil municipal du 24 octobre 2009

Présents :

Sophie Pantel, Catherine Pantel, François Folcher, Frédéric Folcher, Maurice Plagnes, Rachel Cayrac, Albert Douchy, Maryse Bres, Alain Jaffard.

Secrétaire de séance :

Sophie Pantel

• Conseil Municipal du 11 Septembre 2009.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 11 septembre est approuvé.

• Bilan et état des lieux des chantiers

- Petit Patrimoine : Four de Finiels et fontaine de l'Hermet :

Pour le petit patrimoine, les entreprises qui ont été retenues sont EBCL Cano pour la couverture, SARL Auburtin pour la

maçonnerie et Mascaro pour la menuiserie. Lors de la première visite de chantier, il s'avère que l'un des artisans ne pouvait pas respecter le calendrier : aucun retard ne pourra être accepté.

Pour la fontaine de l'Hermet la margelle en pierre a été réalisée ainsi que le dallage. Un courrier de Madame Malachanne nous est parvenu, nous demandant d'être vigilant sur la réalisation des travaux dans sa propriété autour de l'abreuvoir.

- Enfouissement des réseaux : Montgros :

Une dernière réunion sur place a permis de trancher définitivement le passage des réseaux destinés à desservir les enfants Servièrre : la tranchée pour l'enfouissement des réseaux passera devant la maison Mickaël Servièrre et de sa sœur pour des raisons techniques et de coût. Comme il s'agit d'une partie privé, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation écrite pour commencer les travaux dès la sortie de l'hiver. Yves Servièrre s'est engagé à nous fournir ce document.

- Les Garages Communaux : La SARL Chapelle va intervenir rapidement. Une fissure est apparu sur la dalle et les murs au milieu du chantier sur le travail réalisé par Michel Molines sous l'ancienne municipalité: il est donc nécessaire de reprendre ce travail par des travaux de maçonneries complémentaires, non prévus.

Un appel d'offre a été lancé pour les lots raccordement, électricité, menuiserie, portail, couverture et enduits extérieurs, sont donc retenus:

- Raccordement réseaux : Beau TP (montant : 6733,20 € HT)

- Menuiseries extérieures : Christophe Chabalièrre (montant : 9129 € HT)

- Façade : Façade + (montant : 7849,52 € HT)

- Electricité : Philippe Roure (montant : 9518,30 € HT)

Frédéric Folcher est mandaté pour signer les notifications

pour établir une convention de démolition.

- Maurice Plagne s'occupe de la demande de Monsieur Ayral au sujet du dysfonctionnement de sa vanne d'eau potable.

- Maurice Plagne s'occupe des requêtes de Monsieur Chayne, quartier de la Moline (vanne d'eau et tampon de visite).

- Une famille a envoyé une lettre pour se plaindre de désagréments subis lors de leur séjour au camping durant la fête votive du village. La commune va faire en sorte d'y remédier pour les saisons à venir : des réunions pour l'organisation de la fête avec les jeunes sont indispensables.

• autres travaux :

- L'entreprise Sevine va proposer une formation aux employés communaux pour la gestion et le fonctionnement, l'exploitation des données et la traçabilité en ce qui concerne la station d'épuration.

- La STEP fait partie du patrimoine de la commune et est assurée à ce titre là.

- Lotissement de la Barthe : une construction est en cours de réalisation dans le prolongement du lotissement. Il convient de recalibrer le chemin et de procéder au raccordement des réseaux secs et humides de ce quartier. L'entreprise Rouviere a fourni un devis de 6 600,00€ TTC. Alain Jaffard, responsable de l'urbanisme, soulève la question du financement de ces travaux qui sont obligatoires et à la charge de la commune.

- Rue de la Geole : réfection des caniveaux (devis de 995€), et pose d'une grille.

- Travaux dans la rue de la Jallerie : confortement de mur confiés à Patrick Roumejon.

- Réparations d'un soutènement à la Destourbe : 295€

- Confortement de canalisations de la traversée du Tarn, réseaux eaux usées réalisés le 19 Octobre : SARL Chapelle 3 160,00€ HT.

- La Commune s'accorde pour proposer la vente d'un terrain

à Patrick ROUMEJON, situé à côté de la déchetterie pour un montant de 9 400 euros. Les frais de notaire en plus

- La Commune va louer une minipelle 168 €/jour pour curer les fossés (Grizac, l'Hermet et Felgerolles).

- Offre de la SAFER pour régulariser les captages au prix de 2 500 euros par captage. La Mairie délibère dans ce sens.

• Urbanisme :

- Légère modification du plan de masse du Pré Platon qui permet d'introduire un lot de plus.

- Une réunion est à prévoir courant novembre avec Sébastien Blanc (Habitation Développement Lozère) et le Géomètre afin de monter un dossier de financement complémentaire sur le projet du Pré Platon.

Pont de Montvert
conseil municipal
du
4 décembre 2009

Présents, tous sauf Maryse Bres

secrétaire :

Yves Elie Laurent

Etude et validation du compte rendu du dernier conseil.

- Maison Martin :

Madame Josianne Dulac, Vice Présidente de l'association des métiers d'arts, présente un projet de maison des artisans situé dans l'actuelle « maison martin » propriété de la commune.

Ce serait un lieu de vie et de travail pour les artisans, ainsi que de rencontre des artisans et des personnes intéressés, dans l'idée du festival des métiers d'art et des ateliers installés dans les rues.

La maison hébergerait un lieu d'exposition vente, une cafétéria, accessibles aux handicapés, deux ateliers, deux gîtes pour héberger des personnes en séjour lié à l'artisanat. Le tout étant une source de revenus permettant de financer en partie les travaux nécessaires et la location du bâtiment.

Cela permettrait de fédérer mieux des activités artisanales, dont la possibilité d'effectuer de la sous-traitance pour les maisons de luxe.

Ce projet de maison des artisans serait lié avec la mise en place d'un sentier de Land Art effectuant une vaste boucle pédestre depuis la maison Martin, en passant sur le Mont Lozère jusqu'à Génolhac et retour via Vialas, agrémenté tout au long d'œuvres de Land Art à découvrir, avec possibilité d'accueil, découverte chez des artisans d'art membres de l'association, tout au long du sentier.

L'ensemble de ces activités permettrait de créer un emploi pour gérer et coordonner tout ça et le festival des métiers d'art.

Le financement de base serait effectué par les communes concernées et par les partenaires institutionnels.

Madame le Maire propose que le conseil prenne un délai de réflexion et se prononce à la prochaine séance.

- Festival des Métiers d'Arts :
Devant le succès de la session 2009, le festival des métiers d'Arts sera renouvelé en 2010, toujours autour du 14 Juillet durant trois jours.

Le projet est de présenter plus de créateurs, notamment de permettre un espace off de performances démonstrations, non dédié à la vente, pour les artisans d'arts non déclarés au registre du commerce.

L'approvisionnement en argent liquide pour les acheteurs pose un problème ponctuel qui fait l'objet d'une réflexion pour trouver une solution. Beaucoup de ventes n'ont pu aboutir l'an

dernier faute de liquide, du à la disproportion de la demande de liquide par rapport aux débits habituel.

Le budget global du festival s'élève à 58 000 € en 2010.

L'objectif est d'améliorer l'accueil, la restauration ponctuelle, la répartition des activités dans le village.

- Cahiers de collecte d'information :

Afin de mieux connaître la motivation des gens à venir ou séjourner au Pont de Montvert est décidée la mise en place de cahiers de collecte d'informations sur des lieux de passage, restaurants, commerces, etc.

- Compte rendu de la réunion Gites et Camping du 23 Nov 2009 :

bilan financier positif du gîte et du camping, fréquentation exceptionnelle du gîte, 3 999 nuitées.

Il apparaît important de modifier les modalités d'accueil pour clarifier la fréquentation du camping

Recherche également d'une meilleure solution pour la facturation d'électricité car actuellement consommation trop importante en regard de ce qui est facturé.

Les résidents seront invités à prendre connaissance et signer le règlement.

L'heure de départ et installation est fixée à 11 h.

Augmentation des tarifs de la taxe de séjour inclus dans le tarif camping ;

En saison, adultes 3.2€, enfants 2.3€.

Hors saison, adultes 2.7€, enfants 1.7€

Forfait annuel 1350€, soit 1110€ et 240€ de charges

tarifs gîte

10.6€ pour les individuels

6.1€ pour les groupes (à partir de six personnes)

Cette augmentation des tarifs devrait générer 3 400€ de rentrées supplémentaires.

Est également envisagée à l'échelle de la Communauté de

Tempête de délibérations ●●●●●●●●●●●●●●●●●●●●●●

communes l'augmentation de la période de perception de la taxe de séjour, actuellement basée sur 90 jours. C'est important car cela permet de financer en partie l'Office de Tourisme.

- Eau :

Nouvelles taxations en prévision qui seront prélevées par l'agence de l'eau. Trois redevances seront calculées en fonction du débit d'eau prélevée et rejetée. Elles concerneront ;

la pollution domestique
prélèvement ressource eau
amélioration des réseaux
Pas d'augmentation en 2010 des tarifs eau actuels

eau de 1 à 50 m³ 1,13€ le m³, de 51 à 250 m³, 0,57 le m³, plus de 250m³, 0,12 le m³
assainissement de 1 à 50 m³, 1,34€, de 51 à 250 m³, 0,67 € le m³, plus de 250 m³, 0,21 € le m³

Forfait raccordement réseau eau 1000 €, majoration de 50€ par dix mètres.

Changement de compteur d'eau à la suite d'une détérioration par la faute de l'utilisateur : 100€
Raccordement réseau assainissement 1000€

Décision est prise d'opter pour le système de compteur aux réservoirs demandé par l'agence de l'eau.

- Prémption sociale :

Décision est prise que la municipalité exerce le droit de préemption social dans la vente aux enchères publiques de la maison de M Bert Jean Paul, afin qu'il puisse continuer à y demeurer en échange d'un loyer à définir par la suite.

- Demande d'emplacement sur le marché :

Monsieur Jean François Martin, traiteur, demande un emplacement sur le marché tous les dimanches et mercredis de l'année. Demande acceptée.

- Nomination d'un ACOMO :

Désignation d'un ACOMO, agent communal chargé de la sécurité. Nomination de Mario Barberio.

- Ecole :

Après une première visite inquiétante de l'inspecteur de la circonscription, le souci d'effectif a été résolu, le maintien des postes est assuré pour l'année à venir.

- Démolition :

Décision est prise à la demande des habitants de démolir les wc publics rue de la Jallerie.

- Programme voirie :

Résolution prise d'améliorer l'accès de derrière l'église, de goudronner sous les gîtes du Chastel l'ancien tennis pour en faire une aire de stationnement.

- Moulin de Finiels : Les travaux doivent être commencés prochainement par l'entreprise Cano.

- Moulin de l'Hôpital et abreuvoirs de l'Hermet : Les travaux sont terminés.

- Garage communaux :

Chantier stoppé pour l'instant. L'architecte qui a réalisé les plans n'avait pas de désir de suivi du dossier. A ce jour, 24 000 € dépensés, budget global 150 000 €. Au regard des problèmes techniques rencontrés (stabilité du terrain), il paraît important de faire effectuer une étude de sol géotechnique, pour prendre une décision sur la suite du chantier.

- Vente de foncier :

Vente de terrain à Monsieur Roumejon pour un montant de 9 500€ plus les frais de notaire.

- Santé :

Arrivée du docteur Leroy, anciennement au Chambon dans le Gard, médecin homéopathe. Dans un premier temps, les consultations auront lieu le Mercredi et le Vendredi. Les rendez vous seront pris auprès du centre de soins infirmiers de Florac à partir du 16 Décembre.

Un kinésithérapeute installé à Florac a le projet d'ouvrir un cabinet secondaire à la maison médicale.

- L'hôpital local de Florac assure des consultations spécialisées selon un roulement

dans les domaines de la chirurgie viscérale, l'obstétrique, la gérontologie. Pour horaires et rendez vous, téléphoner auprès de Madame Cécile Boulet. 04 66 49 63 84

- Orientation budgétaires pour l'année 2010 :

Voir chiffres dans le tableau des finances intégré au journal.

Besoin d'autofinancement pour 2010 : 150 000€

L'objectif est de réduire encore le fonctionnement autour de 500 000€.

Les équipements lumières ont coûté plus que prévu.

Les travaux de mise aux normes du gîte : séparation de la cuisine de la salle commune, marche avant, sont prévus pour 2010.

- Temple. Dossier de subvention en cours. total des travaux 132 529 €. 44 000€ région, 27 000€ DGE, 30 000€ commune. objet ; renforcement angle sud ouest et changement toiture et plafond (Placoplatre). Avant d'engager tous les travaux, un expert sera consulté sur la nécessité d'effectuer toutes ces réparations, et une réunion sera organisée avec l'association culturelle protestante.

- Sinistre agricole à l'Hermet (les suites) :

Le conseil municipal prend la décision, compte tenu que Jean-François Pantel n'était pas propriétaire et que donc l'assurance ne prend pas en charge la reconstruction, de financer à titre exceptionnel le raccord électrique de son bâtiment agricole au réseau, pour un montant de 11 450 €.

- Association Stevenson :

Compte rendu de la réunion sur les maisons Stevenson.

- Réforme des collectivités territoriales :

Adoption de la motion prise par les maires de communes rurales pour protester contre la réforme des collectivités qui doit entrer en vigueur en 2014.

Présentation des vœux à la Maison du Mont Lozère le 26 Janvier, à 17 heures, suivi d'un apéritif.



Présents : Sophie Pantel, Catherine Pantel, François Folcher, Frédéric Folcher, Maurice Plagnes, Rachel Cayrac, Yves-Elie Laurent, Alain Jaffard, Delphine Desnaud, Albert Douchy
Secrétaire de séance : Albert Douchy

• Conseil Municipal du 4 décembre 2009

Le compte rendu du Conseil Municipal du 4 décembre est approuvé.

• Bilan et état des lieux des chantiers

- gîte communal : les travaux de mise aux normes et de cloisonnement de la cuisine avancent bien.

- l'extension de réseaux au chemin de la Barthe se fera après la fonte de neiges.

- STEP : un compteur à changer.

- Château d'eau Grizac : attente du dossier/devi pour demande de subventions au cg48.

- Mairie : les travaux avancent et se terminent, les greniers ont été nettoyés et nous avons découvert de vieux portraits d'habitants du Pont dessinés par Brigitte Achard.

- Le Quai : impératif de réalisation des travaux de réseaux pour septembre 2010 afin de ne pas perdre les premières tranches de subventions. Le quai risque d'être en chantier pendant tout l'hiver prochain.

- Pré Platon : les derniers accords avec la famille Chapelle sont conclus, ainsi qu'avec madame Allier pour le rachat d'un talus afin d'élargir la voie d'accès (3000 euros). Un complément de documents est à transmettre d'urgence au pôle de Florac pour l'instruction du permis

d'aménager.

• Récapitulatif des dossiers de subventions des investissements 2010, votés lors du précédent cm

- voirie : CG 50 %.

- temple, tractopelle et étrave, bibliothèque : DGE.

- logement Prat Souteyran : CR complément pour le logement.

- auberge Prat Souteyran : FISAC.

- château d'eau de Grizac : 50%.

- gîtes, autour de l'église et camping : CG et CR.

• Aménagements autour de l'église.

Le Conseil Municipal étudie les propositions faites par le cabinet Synergie Territoriales afin d'embellir le lieu et de gagner quelques places de parking, l'agrandissement de l'entrée voiture est à prévoir.

• Placette à vautours :

Présentation d'un projet agro touristique d'installation d'une placette d'équarrissage collective pour les vautours sur le plateau de Grizac. Une étude est en cours auprès des agriculteurs concernés (ovins/caprins) afin de déterminer l'opportunité de ce projet. En charge de ce dossier Albert Douchy.

• Télévision Numérique

La télévision classique, analogique, va disparaître totalement fin novembre 2010 pour la télévision numérique (TNT). Les zones rurales comme la nôtre sont mis à l'écart des grands diffuseurs de la TNT car pas rentable d'un point de vue du nombre de foyers. Ce passage vers la TNT offre la possibilité aux mairies de devenir diffuseurs de télévision mais au coût de 120/130 000 euros d'investissement sur chacun des 2 relais télé alimentant la commune. Le CM ne favorise pas cette voie, les habitants devront s'équiper d'une parabole pour avoir la télévision par satellite. La commune sollicitera un technicien et un agent du SDAP afin de recenser les besoins, les aspects

techniques et d'accompagner les foyers de la commune (information quant aux aides, commande groupée) et favoriser la meilleure intégration paysagère (petites paraboles)

Cathy pilotera ce dossier avec yves élie et Sophie

• Site internet pour optimiser l'accueil d'étrangers

Objectif : rendre publiques les possibilités d'accueil d'étrangers pour une résidence de longue ou moyenne durée en France, hors saison, dans un cadre rural privilégié. Permettant une immersion dans la vie locale et des échanges concrets avec la population (réactualiser l'idée Cévennes, terre hospitalière)

Chef du projet Yves Elie Laurent, un travail va être effectué avec l'OT afin de déterminer les possibilités d'hébergement

• Plan de formation des personnels de mairie

Secrétariat : formation Excel et comptabilité/budget

Agents de terrains : formation soudure, électricité et poids lourd

Formation premiers secours pour tout le monde

• Chemin de la Cépédelle

Madame Dumas demande à la mairie la remise en état initiale du champ du Serre sur lequel passe le chemin qui aurait été réalisé sans l'autorisation de la propriétaire...

Le CM se souhaite pas donner suite, ne veut pas entretenir de polémique à ce sujet, et ne va rien changer à l'existant au risque d'être assigné au tribunal.

• Nouveaux tarifs cimetière

Ouverture fermeture de fosse : 300 euros

Portage et ensevelissement : 50 euros par agent communal mobilisé

L'ouverture et fermeture de caveau et le déplacement de pierre tombale sont réalisés par les pompes funèbres

• Taxe locale d'équipement (TLE).

Lors d'une nouvelle construction, le raccordement en eau et assainissement est au frais de

la mairie, cette dernière n'a plus le droit de demander de payer au propriétaire l'extension de réseaux, elle doit le prendre à sa charge. Ce sont des frais considérables qui risquent de limiter grandement l'obtention de permis de construire et du coup les capacités d'extensions de la commune.

Le conseil municipal délibère pour adopter la mise en place d'une nouvelle taxe indirecte : la taxe locale d'équipement. La TLE s'applique à tous les nouveaux permis de construire déposé au prorata de 3 critères :

1 : en fonction de la nature/ destination de la construction (habitation, artisanale, agricole).

2 : en fonction de la superficie.

3 : en fonction du taux décidé par la commune, soit 3 %.

Cette nouvelle taxe servira à réduire les coûts supplémentaires qui incombent à la commune en matière d'obligation de mise en réseau (eau, électricité, accès...) ainsi qu'à l'entretien de ces derniers.

- Questions diverses :

- Information sur le Haut Débit : Les craintes sur la dangerosité de la technologie hertzienne utilisée pour le haut débit internet (CANOPI) de nos vallées semblent levées, au regard de l'étude réalisée par le cabinet Veritas à la demande du pays Cévennes.

- Mme le maire informe les membres du conseil des nouveaux seuils à compter du 1er janvier 2010 en matière de marchés publics.

- Mme le maire fait part des remerciements adressés au conseil par des associations.

- relecture du journal.

- préparation des vœux du 23/01.

- Lecture du courrier du préfet par rapport à la plainte fête/camping.

- Point sur déneigement et félicitations

Fin de séance à 0H00

Saint Andéol conseil municipal du 7 novembre 2009

Présents :

MRS : Pp.Schaeffer / Herve Pellecuer / J.C Dautry/ Camille Lecat

MMES : Cecilia Leclerc / Celine Mathieu / Pierrette Coudert.

Absents :

Stephane Clarisse/ Daniel Mathieu

Procuration : Daniel Mathieu / Céline Mathieu

Secrétaire de séance :

Pierrette Coudert .

Après relecture et approbation du dernier compte rendu, Mr Le Maire lit l'ordre du jour et donne au Conseil plusieurs informations :

• le projet de loi modifiant l'organisation des Collectivités Territoriales et augmentant le pouvoir des préfets sera prochainement à l'ordre du jour.

• Dans le cadre de l'organisation d'un Schéma Directeur de l'Assainissement, une demande de devis à un bureau d'étude est actuellement en cours.

• Différents courriers ont été envoyés par la Préfecture :

• Elagage des lignes France-Telecom : il ne dépend plus de France Télécom ; diverses dispositions permettent à la Commune de procéder à l'élagage aux frais des propriétaires après mise en demeure sans résultat. Des distinctions existent entre chemins ruraux et voies communales (document en Mairie).

• La Préfecture rappelle aussi le régime juridique des chemins ruraux et des voies communales et la nécessité de permettre le libre passage.

Le Conseil conscient de la nécessité de régulariser ou de préciser certaines situations de cette problématique prendra prochainement en compte cette question.

- Diverses procédures permettent aux Communes d'intervenir sur l'entretien des bords d'eau.

- Pont de Chaldecoste

Mr Le Maire expose longuement les différents points de l'avant-projet présenté par le cabinet SEDOA : pont partiellement en béton ; parement pierres ; ou pont en pierres maçonnées. Un débat s'installe ; Mr Le Maire expose sa préférence pour la dynamique « pierres » portée par les artisans locaux. Il est décidé de prendre contact avec les organismes ayant procédé à des études de charges sur les bâtis en Pierres Sèches, de poursuivre la réflexion à partir des approches techniques et financières du CETRA, actuellement en cours. Un Conseil spécifique aura lieu sur ce problème, si possible dans les 15 jours, dès que les éléments manquants seront réunis.

- Secrétariat de mairie

Après évaluation financière (12000 €/an), le statut retenu est celui d'un cadre B, secrétaire administratif, indice 297, pour 17H30 / semaine. Coût inférieur à celui initialement budgétisé incluant l'intervention ponctuelle d'Isabelle Servière, supprimée depuis.

Le Conseil donne globalement son accord et autorise le Maire à signer une convention d'aide au recrutement avec le Centre de gestion

- Recensement 2010

Le conseil municipal donne son accord pour ouvrir un poste à temps partiel d'agent

recenseur du 07 janvier au 20 février 2010.

- TLE

La taxe à 2% proposée et son principe ne sont pas retenus par le Conseil (6 non et 2 oui).

- ATESAT

L'assistance technique peut intervenir sur différents points (voirie, habitat, développement durable) listés par Mr Le Maire . Le Conseil accepte à l'unanimité, la signature d'une convention, avec option.

La mise en conformité du captage de Lézinière, précédemment déléguée à l'ATESAT a été invalidée par la Préfecture ; le suivi et la régularisation administrative sont attribués à la SAFER. Une délibération est prise dans ce sens.

- Autres délibérations

* Transport scolaire : la participation de la Commune s'élève à 180 € /enfant soit 1620 € pour l'ensemble des 9 enfants transportés.

* L'indemnité de Conseil attribuée à Mr Combes, trésorier à la Trésorerie Générale de Florac s'élève à 205,50 €

* Une délibération modificative rééquilibre sur les directives de la Trésorerie de Florac, un dépassement budgétaire: Compte 023 : - 46,05 .Compte 66111 : + 46,05

Compte 61522:	+	6573,00
Compte 61523:	+	1011,77
Compte 6218:	-	7584,77

Questions diverses

- Cecilia Leclerc fait part au Conseil d'un document soulevant des interrogations quant aux conséquences des ondes électromagnétiques sur la santé Un échange de points de vue a lieu.

- Mr Le Maire met l'accent sur la nécessité de rester attentifs à l'entretien régulier des logements sociaux communaux.

- Pierrette Coudert signale l'importance qu'il y a, à mieux sécuriser rapidement l'espace « nature » associé au logement de Lézinière et en continuité de la passerelle d'accès.

La séance est levée à 18H.



Présents :

Camille Lecat, Céline Mathieu, Jean-Claude Dautry, Daniel Mathieu, Hervé Pellecier, Pierre-Philippe Schaeffer

Représentés :

Pierrette Coudert (procuration à C. Lecat), Cécilia Leclercq (procuration à C. Mathieu)

Excusé:

*Stéphane Clarisse
Secrétaire de séance :
Hervé Pellecier*

1/ Lecture et approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 novembre 2009 :

Le compte rendu du Conseil Municipal du 7 novembre 2009 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents ou représentés.

2/ Vote du compte administratif 2009, du compte de gestion et affectation du résultat d'exploitation :

Le compte de gestion n'étant pas encore disponible dans sa version définitive, le Conseil

analyse les différents postes du compte administratif et décide de reporter son vote à la séance où le compte de gestion sera examiné.

3/ Pont du moulin de Chaldecoste – Examen de l'impact financier des différentes options techniques :

Les études menées par le bureau SEDOA ont permis de valider trois options techniques possibles :

- Un pont dalle dont le coût de réalisation, hors maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage, est estimé à 76.000 € ;

- Un pont voute armé dont le coût de réalisation, hors maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage, est estimé à 108.000 € ;

- Un pont en pierres maçonnées dont le coût de réalisation, hors maîtrise d'œuvre, est estimé à 147.000 €.

Cette dernière option, compte tenu de la singularité des matériaux et des méthodes de construction employés, bénéficierait d'une assistance à maîtrise d'ouvrage gratuite de la part du SETRA (service technique du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, le Sétra intervient dans le domaine de la route, des ouvrages d'art et des transports).

Eu égard au différentiel de coûts entre les différents projets, un débat s'instaure sur les avantages et inconvénients respectifs de chaque option et plus particulièrement autour de ceux des options 1 et 3.

Ayant été rappelé que :

- L'enveloppe de travaux « subventionnables » par l'Etat au titre des intempéries 2008

est limitée à 172.000 € ;

- Les dépenses déjà réalisées ou engagées pour ces travaux s'élève à 40.000 € ;

- Les subventions acquises à ce jour atteignent 57% de l'enveloppe ;

- Un complément des subventions peut être obtenu auprès d'autres financeurs institutionnels (PNC, CG au titre de la préservation du patrimoine et des savoir-faire, ...);

le Conseil donne mandat au Maire de se rapprocher desdits financeurs pour valider le principe et le montant éventuel de leur intervention afin qu'à l'occasion de la prochaine réunion du Conseil, il soit possible de quantifier la part d'autofinancement de la commune au regard de chaque option technique et, partant, de retenir un des trois projets présentés.

Pour l'option 3, le montant prévu des travaux s'élève à 177.226,- € HT avec la maîtrise d'œuvre, soit un surcoût architectural estimé à 102,084,25- € HT.

Le conseil, après avoir débattu, autorise à l'unanimité M. le Maire à solliciter deux subventions auprès

- du Conseil Général de la Lozère de 60% du surcoût soit 61.250,55,- € HT

- du Parc national des Cévennes pour une subvention à hauteur de 20% soit 20,416,85,- € HT.

4/ Eau de Lézinié : maîtrise d'œuvre pour l'amélioration de la desserte et la pose des compteurs – convention avec le CG 48

Dans le cadre de la modernisation du réseau d'AEP de Lézinié, incluant la pose de compteurs individuels, le Maire détaille un devis d'Acqua Ser-

vices pour la maîtrise d'œuvre de ce projet qui se subdivise en deux volets :

- Un volet « études » d'un montant de 2.400 € H.T destiné à permettre au Conseil de choisir entre différentes solutions possibles :

- Pose de compteurs sur réseau existant ;

- Remplacement des tuyaux et pose de compteurs ;

- Remplacement des tuyaux et pose de compteurs avec possibilité d'extension en fonction de la capacité de la ressource ; avec préparation du dossier administratif pour la demande de subvention correspondant à l'offre retenue.

- Un volet maîtrise d'œuvre des travaux pour un montant de 2.000 € H.T pour des travaux inférieurs à 40.000 € ou équivalent à 5% des travaux si ceux-ci excèdent ce seuil.

Le Conseil approuve ce devis et prend une délibération en ce sens.

Par ailleurs, il est proposé de conclure une convention avec le Service d'Assistance Technique à l'Eau Potable du Conseil Général (SATEP) en vue de l'échange de données sur l'eau, ce que le Conseil approuve.

5/ Recensement 2010

Le recensement de la population de la commune a débuté le 20 janvier pour s'achever le 21 février 2010. Le Maire rappelle les objectifs de cette opération ainsi que son impact sur les ressources de la commune.

6/ Participation aux frais de fonctionnement de l'école du Collet de Dèze

Les frais de fonctionnement des écoles primaires sont pris en charge par les communes au prorata des enfants qui les fréquentent. Les frais de fonc-

tionnement de l'école du Collet de Dèze se sont élevés à 62.409 € au titre de l'exercice 2009, soit une participation de 1.634,72 € par élève. Un seul enfant de Saint Andéol de Clerguemort fréquentant cette école, la participation de la commune s'établira à 1.634,72 €. Une délibération est prise en ce sens.

7/ Demandes de subventions diverses :

Dans un souci de cohérence, le Conseil décide de reporter l'examen des demandes de subvention à la séance du Conseil où sera voté le budget 2010.

8/ Produits des amendes de police :

En application des dispositions légales, l'argent collecté par l'Etat au titre des infractions au code de la route est destiné, en grande partie, à financer des aménagements de sécurité du réseau routier. A ce titre, il sera reversé à la commune, via le Conseil Général, la somme de 896,37 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide d'affecter cette somme aux travaux commandés pour les exigences de la sécurité routière et plus particulièrement aux panneaux de signalisation.

9/ Délibérations diverses :

- Une délibération modificative est prise sur le numéro de la parcelle, objet d'un arrêté de ZAD, en vue de l'extension du cimetière de l'Eglise.

- Une nouvelle convention avec un organisme chargé du service obligatoire de la médecine du travail doit être mise en place pour le personnel communal. Le montant de la prestation s'élève à 74 € / agent. Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de conclure cette convention.

- La convention DADS avec le Centre de Gestion, chargé de la gestion administrative du personnel communal doit être également approuvée. Le coût de cette prestation s'élève à 130 € sur base forfaitaire. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de renouveler cette convention.

10/ Devis à examiner :

1/ Dommages divers sur le domaine privé de la commune à Sambuget :

- Couronnement du mur de soutènement du chemin communal

Devis T. Brasseur : 1.156,- €

Devis R. Faure : 1.387,- €

Travaux attribués, après délibération, à T. Brasseur

- Escalier sur chemin communal à l'intérieur du hameau

Devis T. Brasseur : 4.582,- €

Devis R. Faure : 2.765,- €

Travaux attribués, après délibération, à R. Faure

2/ Pierre du Monument aux Morts :

La plaque d'origine, à vocation paroissiale, devant être, à nouveau, apposée dans le Temple de Lézinié, le Conseil s'est prononcé pour l'installation, aux abords de la Mairie, d'une autre plaque regroupant les noms des habitants de la commune morts pour la Patrie (support schiste et noms gravées à la main). Un devis de 1.518,- € a été présenté par T. Brasseur que le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

3/ Travaux de peinture dans la salle de la Mairie

Un devis de 1.806,- € a été adressé par J.P Mouilleseaux. Après en avoir débattu, le

Conseil adopte cette convention à l'unanimité.

- CFD Il s'agit de réfléchir à notre adhésion et de nommer des représentants au nouveau syndicat mixte qui va regrouper les deux existants, chargé de porter les projets d'aménagements de l'ancienne voie en voie verte. Les communes de St Michel de Dèze et de St Hilaire de Lavit se retirent du projet, elles n'ont en effet plus aucune portion de voie directement utilisable aujourd'hui et n'ont pas été consultées sur les itinéraires de détournement prévus dans le projet.

Mr le Maire a bien indiqué au cours des réunions de concertation que notre commune ne pouvait pas prendre sa part de financement dans un projet aussi coûteux que celui avancé aujourd'hui.

Il semble aujourd'hui que la Région LR s'intéresse au projet. Qu'on peut raisonnablement diviser par 3 le coût du projet de 12 à 4 millions d'Euros, et mettre en œuvre un aménagement progressif par tranches, pour la sécurisation de la voie et la sauvegarde des ouvrages d'art, l'idée étant de commencer par Florac.

Le Conseil à l'unanimité renouvelle sa volonté de participer au projet mais demande aux conseillers qu'il mandate de poser des conditions :

- Qu'on rediscute le principe de répartition des coûts entre communes en augmentant la part répartie au prorata de la population (actuellement 50 % divisés par le nombre de Communes et 50 % au pro rata de la population)

- Que les statuts prévoient un mode de décision au consensus et non pas à la majorité des communes qui ont un segment de voie. Une décision à la majorité risquant de faire partir les

communes mises en minorité et compromettre tout le projet

- De promouvoir une avancée des travaux non pas en suivant l'itinéraire au départ de Florac mais en fonction des urgences de sauvegarde nécessaire.

- Qu'on mette à l'étude une organisation de la voie verte par pôles d'action, par exemple pour nous à partir de St Privat en amont comme en aval.

À l'appui de sa décision le Conseil considère que nous avons sans doute la portion à la fois la plus fournie en ouvrages d'art, viaduc et tunnel, réclamant des réaménagements coûteux ; mais aussi une des plus attractives (éloignement de la nationale). Le projet voie verte nous permet de mutualiser cette sauvegarde.

Par ailleurs les démarches pour obtenir les aides publiques pour les travaux pour rouvrir le tunnel des Espérelles sont en bonne voie.

Enfin, le Conseil désigne M. J.Hugon et E Warmerdam délégués titulaires et Mme M.C Lieber et M P. Covelly comme suppléants au SIVU (syndicat à vocation unique chargé de la gestion et de l'animation de la voie verte une fois la sécurisation assurée).

- Site internet de la Communauté de Communes : Ce site en cours de réalisation doit être alimenté par les données de notre commune. M. Hugon et Warmerdam s'en occupent. Le questionnaire sera envoyé à tous les conseillers qui pourront ainsi participer à cette rédaction.

- Tarifs des services communaux : AEP voir ci-dessus.

Repas à la cantine scolaire le prix de revient des repas connaît une augmentation régulière. Certaines exigences des parents nous conduisent à

augmenter le nombre d'heures du personnel de service et d'entretien. En gardant le même tarif que l'an dernier nous augmenterions de fait la part de subventionnement de la commune.

Le Conseil fixe donc le tarif du repas enfant pour 2010 à 3,35 € (3,30 en 2009) et du repas adulte invité à 4,90 € (4,80 en 2009)

- Mise à disposition du véhicule communal

Chaque administré à droit à un voyage d'encombrant par année gratuit.

Prochain conseil fixé lundi 25 janvier 2010 à 18 h 00.

À 22 h 30 l'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire clôt la séance.

Saint Fréal conseil municipal du 25 janvier 2010

Présents :

Jean-Claude Lieber, Maire ; -
Jacques Hugon, 1er adjoint ;
- Alain Ventura, 2e adjoint.

Anne-Marie Didier, - Isabelle Duquenne, - Marie-Christine Lieber, - Fabienne Salmeron. Mm. - Maurice Jeannet, - Erwin Warmerdam.

Absents Excusés :

Philip Covelli (Procuration À Jean-Claude Lieber) ; - Marc Gourdon (procuration à Marie-Christine Lieber).

Secrétaires de séance :

Jacques Hugon, Erwin Warmerdam.

- Haut débit :

Nadine Vilas est venue pour échanger des informations sur la technologie prévue, sachant que d'une part le PAYS DES CÉVENNES est en passe, avec la Société MESHNET, de nous fournir un meilleur débit (fin février prochain ?), et que d'autre part la RÉGION L.-R. vient d'annoncer son projet avec FRANCE TELECOM d'installer une autre technologie (filaire), qui pourrait être moins chère et plus performante.

Il lui est répondu que la commune n'est pas fermée à d'autres solutions ultérieures, mais que depuis bientôt un an la communauté de communes et la commune ont répondu à l'urgence, et à la pression de la population pénalisée par un débit trop bas, en acceptant l'offre du PAYS DES CÉVENNES. Pour notre commune, Alain Ventura a étudié avec MESHNET l'implantation des antennes : les problèmes de foncier ont été résolus, la dernière opération attendue est le branchement EDF sur chaque antenne (technologie CANOPY). Quant aux dangers ou non-dangers que présenterait cette technologie, des membres de la C.C. se sont renseignés (article à paraître très prochainement dans LE VENT DES BANCELLES).

C. R. du C.M. du 23 novembre 2009 : Adopté à l'unanimité sans modification.

- Aménagements de la mairie :

Le Maire indique que le bail des locataires de l'appartement voisin de la mairie est terminé, il préconise que la mairie soit agrandie en en utilisant une partie, après discussion avec le locataire. Alain Ventura indique que si la mairie est agrandie en rognant sur l'appartement, cela nécessitera des travaux importants (entre autres, isolation phonique pour que les deux

Fabienne Salmeron signale la nécessité de procéder à la taille du mûrier-platane devant la salle polyvalente, et de la haie du parking.

Marie-Christine Lieber informe que le collège du Collet organise une action de solidarité pour les sinistrés d'HAÏTI mardi 2 février prochain. Jacques Hugon indique que certaines communes se jumellent avec des villages de cette île afin de les aider (information Mme De Lagausie).

La séance est levée à 21 h 45.

divers travaux d'équipements de rénovation et d'investissement concernant les logements communaux et les réseaux.

- Redevance pollution :

L'agence de l'eau Adour Garonne notifie au conseil l'obligation du nouveau taux de redevance pollution domestique de 0.134 €/m³.

- Produit des amendes de police :

Le conseil décide d'attribuer la somme reversée par le conseil général de 244.19 € (produit des amendes de police) à l'achat de nouvelle signalisation routière.

- Surveillance de l'eau :

La commune décide de passer une convention avec le département concernant le service d'assistance technique à l'épuration et un suivi des eaux (SATESE) et le service d'assistance technique eau potable (SATEP).

- Numérisation du cadastre :

Le conseil général fait retour à la commune de la convention de numérisation du cadastre et la commune s'engage à utiliser le plan cadastral vectorisé de la direction générale des impôts avec les règles de discrétion qui s'imposent.

- Avenant programme 2009 voirie cantonale : La convention de mandat établie précédemment pour la somme de 18 503.32 € a été révisée à hauteur de 19 838 €. Le conseil charge M. le Maire de signer l'avenant pour cette augmentation ;

- Réforme des collectivités

Le conseil prend une délibération à l'encontre du projet de réforme qui menace l'avenir des communes rurales

- Téléphonie mobile :

le Maire a eu de nombreux échanges dans le cadre du déploiement du relais de radiotéléphonie qui s'inscrit dans le programme zone blanche sur notre commune. Il a obtenu l'engagement que ce relais respecte la réglementation en vigueur imposée par le décret du 3 mai 2002. De plus, l'opérateur Bouygues télécom s'engage à faire mesurer à ses frais par un bureau de contrôle accrédité les niveaux de champs lorsque le relais sera en fonctionnement.

Le Maire rappelle qu'on lui a donné la certitude que les émissions concordent avec la position officielle du Ministère de la santé (communiqué de presse du 15 octobre 2009). En conséquence le conseil donne son accord à l'implantation d'une antenne.

Déneigement

La saleuse est opérationnelle depuis la mi-décembre.

- Prévision travaux

Route du Masmin : le conseil envisage d'établir le programme voirie départementale en totalité sur cette route en espérant rénover 1.5 km cette année.

- Préparation budget

Les restes à réaliser seront repris sur le budget 2010. Ils concernent entre autres les travaux AEP en cours et les réparations à la suite des intempéries de novembre 2008.

- Questions diverses

Déneigement : malgré les efforts des agents et le matériel performant, des usagers se plaignent. Le conseil demande aux usagers de faciliter au maximum le passage du chasse-neige. Il est nécessaire que les véhicules soient placés dans des endroits où ils ne gênent pas les manoeuvres du chasse-neige et d'où ils peuvent repartir plus facilement. Concernant les horaires de passage, les agents essaient de se rapprocher au mieux des besoins des usagers mais il est difficile de contenter tout le monde au même moment. Des retards s'accumulent vite en cas de mauvaise météo, malgré le savoir-faire et la bonne volonté de nos agents.

**Saint Maurice
conseil municipal
du
11 décembre 2009**

Absents excusé : M ; Sanchez

Délibérations :

- ATESAT :

Le conseil décide de signer la convention ATESAT liant les services de la DDE à la commune de St Maurice en ce qui concerne les missions d'assistance.

- Taxe de séjour

La taxe de séjour est augmentée en moyenne de 40 % pour 2010, ce qui reste très modeste par rapport à la taxe appliquée à d'autres régions. Ces taux seront appliqués sur toute la communauté de communes.

- PED :

Le conseil prend la décision d'affecter le PED (10 000 €) à

**Saint Maurice
conseil municipal
du 20 janvier 2010**

Absents excusés :

M. Sanchez et Mme Molines

- Subventions ancienne poste

La commission technique du conseil général a examiné le dossier de rénovation de l'ancienne poste et conseille à la Mairie de prendre contact avec les services de la Région et de solliciter les aides de l'Etat au titre du Palulos et de la DGE. Le conseil délibère favorablement à cette proposition.

Afin de régulariser la situation et de ne pas entraver les démarches des communes au sein de ce syndicat, il est décidé à l'unanimité de restituer cette compétence aux communes membres en la supprimant de nos statuts, dans la mesure où aucun frais ni en dépenses, ni en recettes n'a été engagé par la communauté sur cette compétence. Les communes concernées devront délibérer dans ce sens.

- **Compte Administratif 2009**
Un document récapitulatif des sommes engagées en dépenses et recettes 2009 est distribué aux élus, document servant de base à la préparation du budget 2010. Les votes du CA 2009 et du Budget Primitif 2010 sont programmés pour le conseil de février.

- **PER Châtaigne et Stevenson**
Le PER Châtaigne à fruits des Cévennes se met en place et s'élargit au territoire des Cévennes gardoises. 3.500.000 € de travaux sont concernés par ce Pôle d'Excellence Rurale avec une possibilité de 50% d'aides pour les agriculteurs.

Le PER Stevenson concerne les maisons Stevenson de Cocurès et du Pont de Montvert, ainsi que la réouverture d'un chemin.

Le PER Pierres sèches initié par le P.N.C. et porté par la Chambre des Métiers sur le territoire recherche des porteurs de projet en schiste mais aussi en granit. Un lieu d'évaluation des stagiaires à l'abri des intempéries est également recherché. Les communes sont invitées à faire remonter les projets.

- **Transport à la demande**
Il reste pour l'heure mené par le SIVOM. Le Conseil Communautaire réaffirme son attachement à ce service, d'une importance majeure pour notre territoire.

- **Questions diverses**
- Bâtiment de la Cure du Pont de Montvert:

Le Diocèse de Mende souhaite connaître, avant de le proposer à la vente, notre position vis à vis de l'acquisition de ce bâtiment. La maîtrise publique de ce bâtiment est certes intéressante, mais pour le rendre opérationnel, les travaux y sont importants. Il est décidé à l'unanimité de faire au Diocèse une proposition d'achat à hauteur de 80.000 €.

Une demande pour acquisition foncière auprès de l'Etablissement Public Foncier Régional pourrait alors être déposée.

- **Taux d'avancement de grade:**
Suite à l'avis du CTP en date du 03 novembre 2009, le Conseil communautaire fixe à l'unanimité, par délibération, le taux d'avancement de grade pour 2010 à 100% pour tous les cadres d'emploi.

- **Maison de l'Emploi:**
Une délibération est prise à l'unanimité pour demander, au titre de l'année 2010, une subvention à l'association Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale de la Lozère et à l'Etat au titre de la DDR.

- **Haut Débit:**
Le programme mis en place par le Pays des Cévennes a pris du retard. Pour en accélérer l'avancement, les communes sont invitées à régler le plus rapidement possible les problèmes administratifs liés à l'implantation des pylônes sur leur territoire.

- **Enfouissement EDF en moyenne tension:**
Un programme ERDF est prévu pour cet enfouissement. Des travaux sont programmés pour l'enfouissement de la ligne « du Lauzas ».

- **Croix de Berthel:**
Jean-Paul Velay est entré en contact avec le propriétaire souhaitant conserver une parcelle autour du cimetière familial. Un accord sur le partage des

terres doit pouvoir se réaliser et la vente se faire rapidement. Il faut fixer une date pour s'entendre sur place sur ce partage de parcelle. Un géomètre sera nécessaire pour officialiser le découpage. Jean-Paul Velay est chargé de ce dossier et contactera le géomètre le moment voulu.

La séance est levée à 21 h.



Titulaires présents :

Daniel Mathieu ; Jean-Pierre Allier ; Alain Jaffard ; Maurice Jeannot ; Dominique Molines ; Richard Meige ; Jean-Marie Thoyer ; Jean-Paul Velay.

Titulaires excusés :

Sophie PANTEL ; Jean-Claude Dautry (procuration à Daniel Mathieu) ; Frédéric Folcher (procuration à Alain Jaffard) ; Jacques Hugon ; Camille Lecat ; Jean-Claude Lieber ; Serge Sanchez.

Secrétaire de séance :

Jean-Paul Velay.

ORDRE DU JOUR :

- Commentaires sur le compte-rendu

Le compte-rendu du conseil communautaire du 27/01/2010 est adopté à l'unanimité.

- **Compte Administratif 2009 - Budget Général**

Fonctionnement :

Dépenses = 258.567,32 € ;
Recettes = 294.583,05 € ;
Excédent exercice = 36.015,73 € ;
Excédent antérieur = 40.161,65 € (soit un total excédent à reporter de 76.177,38 €).

Investissement :

Dépenses = 85.691,50 € ;
Recettes = 74.917,88 € ;
Déficit exercice = 10.773,62 € ;
Excédent antérieur = 25.090,58 € (soit un total excédent à reporter de 14.316,96 €).

Le Compte Administratif 2009 - Budget Général est voté à l'unanimité des présents (le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote) et signé par l'ensemble des conseillers.

- **Compte Administratif 2009 - Budget Logement Odier**

Fonctionnement :

Dépenses = 1.083,65 € ;
Recettes = 0,15 € ;
Déficit exercice = 1.083,50 € ;
Déficit antérieur = 553,78 € (soit un total déficit à reporter de 1.637,28 €).

Investissement :

Dépenses = 64.265,24 € ;
Recettes = 7.622,00 € ;
Déficit exercice = 56.643,24 € ;
Excédent antérieur = 18.916,99 € (soit un total déficit à reporter de 37.726,25 €).

Le Compte Administratif 2009 - Budget Logement Odier est voté à l'unanimité des présents (le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote) et signé par l'ensemble des conseillers.

- **Budget Primitif 2010 - Budget Général**

Fonctionnement :

Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 293.591,16 €.

(Total subventions :
125.200,00 € - Trait d'Union ;

OT ; CEL ; CUMA du Pont ; charte forestière).

Investissement :

Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 1.670.845,25 €.

(Principaux programmes : Gardarmerie 1.117.250,00 € ; Maison de Marie = 360.000,00 € ; Acquisition Croix de Berthel = 65.000,00 € ; ZAE Masméjean - étude = 40.000,00 € ; Projet « Camisards » = 36.000,00 € ; Relais de Services Publics = 16.000,00 €)

Le Budget Primitif 2010 - Budget général est voté à l'unanimité des présents et signé par l'ensemble des conseillers.

- Budget Primitif 2010 - Budget Logement Odier

Fonctionnement :

Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 2.850,00 €.

Investissement

Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 40.926,25€.

Le Budget Primitif 2010 - Budget Logement Odier est voté à l'unanimité des présents et signé par l'ensemble des conseillers.

- Site Internet

La « livraison » du site a été réalisée par les étudiants le 16 février à l'IUP de Mende en présence de Daniel Mathieu, Magali Martinez et Alain Ventura (Jean-Marie Thoyer étant excusé).

L'architecture est donc réalisée et fonctionne, mais il faut maintenant que chaque rubrique soit renseignée par les responsables des communes et associations. Les données seront regroupées et mises en ligne par les animatrices de la cyber-base. Il est proposé de faire une présentation interactive de ce site, qui devrait bientôt être

mis en ligne, lors du prochain conseil communautaire.

- Compte-rendu du bureau de l'Office de Tourisme

Jean-Paul Velay fait un résumé de cette réunion.

Il s'agissait notamment de préparer le Budget Primitif 2010 avec la volonté de conserver l'ensemble de l'équipe. Un CAE passerelle est à l'étude pour le maintien de l'emploi de Bérengère. Pour le maintien de la permanence de Vialas, une fiche de poste a été réalisée en vue d'embauche en CAE à mi-temps d'avril à septembre. Une seule candidature a été reçue à ce jour.

Les recettes d'adhésions sont prévues en hausse : 6.800,00 € en 2008 ; 9.700,00 € en 2009 ; 12.000,00 € en 2010.

L'Association des Métiers d'Art en Cévennes apporte 10.300,00 € pour la mission confiée à l'O.T.

L'Assemblée Générale de l'O.T. aura lieu le samedi 20 mars (9h30) à Fraissinet de Lozère.

Un débat s'engage :

Une présence plus importante des élus de la Communauté de communes est vivement souhaitée.

Une annualisation du temps de travail, pour les périodes hors vacances scolaires, pourrait être envisagée.

Il est par ailleurs rappelé que l'office de tourisme doit prendre en compte les petites structures non « professionnelles » et favoriser un tourisme basé sur l'identité locale.

Le problème de la fermeture fréquente du Col de Finiels en période hivernale avec les retombées négatives sur le tourisme au Pont de Montvert est

également évoqué.

- Point sur les Pôles d'Excellence Rurale (PER)

Le PER « Châtaigne » a été déposé. Le PER « Stevenson » le sera prochainement. Le PER « Pierres Sèches » sera intégré au pôle paysage tout comme le PER « Land-Art » retenu pour la première série.

- Délibérations

3 délibérations sont prises à l'unanimité :

- Adhésion 2010 à « Alès Myriapolis ; Agence de Développement Alès-Cévennes » fixée à 1.859,00 €, soit 2,20 € par habitant de la communauté de communes (recensement INSEE 2006).

- Participation de la communauté de communes à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel.

- Adhésion au service de médecine professionnelle du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère.

- Questions diverses

- Comité des fêtes du CFD:

Un inventaire des possibilités de parcours autour du CFD est en cours de réalisation. La valorisation du site de « Champdomergue » (haut lieu de Résistance des Camisards et Maquisards) est également étudiée. Un rassemblement commémoratif est prévu en ce lieu le 2ème dimanche de septembre.

- GAL Cévennes:

Les dossiers sont à déposer prochainement au titre du programme « Leader ».

Plusieurs projets peuvent entrer dans ce dispositif :

• Les Artisans d'Art

• Les Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches

• Le pont de la commune de Saint Andéol (volet patrimoine)

• Le bâtiment de la CUMA du Pont de Montvert avec extension ou bâtiment annexe pour activité d'un mécanicien agricole, projet à monter en concertation avec les communes de Fraissinet de Lozère et du Pont de Montvert, avec un porteur de projet qui pourrait être la communauté de communes.

- Ancienne décharge du Pont:

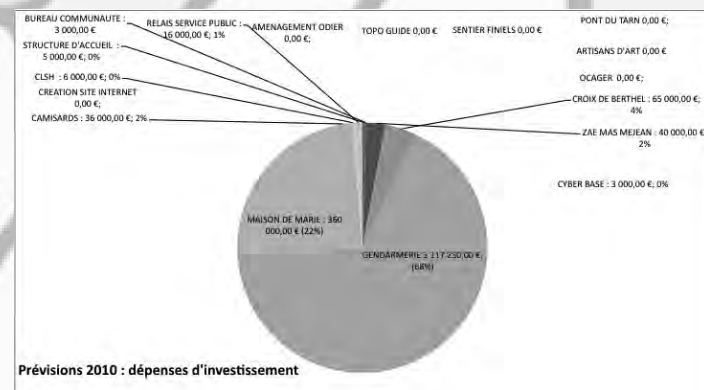
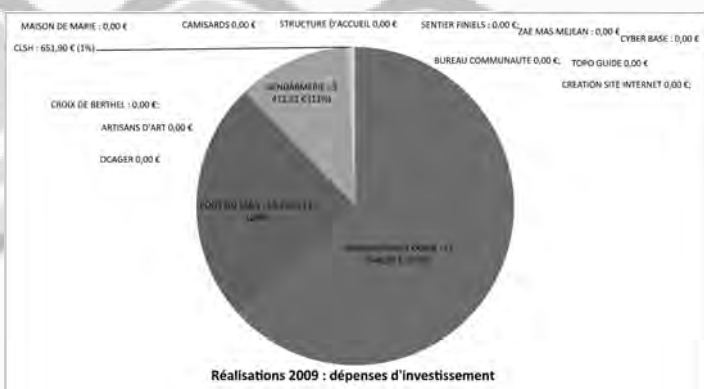
Le P.N.C. souhaite faire réaliser le nettoyage de cette ancienne décharge située sur la commune de Fraissinet de Lozère. Le coût estimé des travaux s'élève à 40.000,00 €. Le porteur du projet pourrait être soit la communauté de communes, soit le SICTOM. Il est proposé au P.N.C. de définir l'organisme le mieux placé pour la réalisation de ce travail.

- CAUE:

Les élus des communes membres de la communauté ont été destinataires d'un courrier du CAUE exposant les différents domaines d'intervention de cet organisme. Il est proposé d'inviter des représentants de cette structure lors d'un prochain conseil communautaire pour qu'ils nous informent sur leurs activités.

La séance est levée à 20 h.

SECTION D'INVESTISSEMENT	COMpte ADMINISTRATIF 2009		BUDGET PRIMITIF 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
PAR PROJETS	REALISE	REALISE	PREVISIONS	PREVISIONS
STRUCTURE D'ACCUEIL (opération 102)	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €
BUREAU COMMUNAUTÉ (opération 103)	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €
TOPO GUIDE (opération 104)	0,00 €	2 292,00 €	0,00 €	0,00 €
ZAE MAS MEJEAN (opération 105 et 116)	0,00 €	16 500,00 €	40 000,00 €	12 000,00 €
CYBER BASE (opération 106)	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €
SENTIER FINIELS (opération 107)	0,00 €	7 454,50 €	0,00 €	0,00 €
AMENAGEMENT ODIER (opération 112)	51 948,59 €	0,00 €	0,00 €	51 520,00 €
PONT DU TARN (opération 113)	19 890,13 €	29 512,00 €	0,00 €	7 000,00 €
OCAGER (opération 114)	0,00 €	18 786,58 €	0,00 €	0,00 €
ARTISANS D'ART (opération 115)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CROIX DE BERTHEL (opération 117)	0,00 €	0,00 €	65 000,00 €	52 000,00 €
GENDARMERIE (opération 118)	9 412,52 €	0,00 €	1 117 250,00 €	1 117 250,00 €
MAISON DE MARIE (opération 119)	0,00 €	0,00 €	360 000,00 €	240 000,00 €
CAMISARDS CHEMIN LIBERTE (opération 120)	0,00 €	0,00 €	36 000,00 €	27 600,00 €
CLSH (opération 121)	651,90 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €
CREATION SITE INTERNET (opération 122)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RELAIS SERVICE PUBLIC CREE EN 2010 (opération 123)	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €	10 000,00 €
virement section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 513,04 €
Emprunt et dettes assimilés (116+118+119)	3 789,06 €	0,00 €		59 876,25 €
FCTVA	0,00 €	0,00 €		56 772,00 €
DEPOT ET CAUTIONNEMENTS RECUS	0,00 €	372,40 €		14 316,96 €
REPORT 2008				
subvention sur budget logement odier			19 585,25 €	
TOTAL DEPENSES ET RECETTES	85 691,50 €	74 917,88 €	1 670 343,25 €	1 670 654,25 €



PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 ET DU BUDGET PRIMITIF 2010		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES AU MONT LOZERE		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	COMpte ADMINISTRATIF 2009	BUDGET PRIMITIF 2010
	REALISE	PREVISIONS 2010
DEPENSES		
Charges à caractère général	16 484,82 €	35 348,10 €
Charges de personnel et frais assimilés	117 934,43 €	95 550,00 €
Autres charges de gestion courante	119 710,39 €	145 180,00 €
Charges financières	4 437,68 €	5 000,00 €
Virement section d'investissement		12 513,04 €
TOTAL DEPENSES	258 567,32 €	293 591,14 €
RECETTES		
Remboursement sur rémunération	94 694,18 €	12 556,30 €
Impôts et taxes	66 831,98 €	60 400,00 €
Dotations et participations	127 906,52 €	138 357,48 €
Autres produits de gestion courante	5 150,37 €	6 100,00 €
Exédent 2008 reporté		76 177,38 €
TOTAL RECETTES	294 583,05 €	293 591,16 €

L'association

« Les Amis de St Frézal »...

... cherche un deuxième souffle !

Depuis le déficit de la fête d'été 2008 – l'organisation de cette fête étant la principale activité et source de recettes de l'association – et le découragement qui a entraîné le renoncement à celle de 2009, l'assemblée générale de décembre 2010 n'a trouvé d'autres ressources que de continuer dans la même voie, celle du renoncement, d'autant plus que nous avons à déplorer le décès récent de l'ancienne présidente Brigitte CARDON, habitante du Salson, dont le dynamisme a été déterminant jusqu'en 2008. Hommage lui soit rendu !

générale une aide pour 2010, du fait qu'aucune autre recette n'est prévue. La prévision est de dépenser jusqu'à son épuisement la somme qui reste en trésorerie.

Il envisage également d'organiser dans le courant de l'année une réunion publique pour la reprise éventuelle de l'association et de ses activités (entre autres et surtout : organisation de la fête d'été). S'il se présentait des « repreneurs », ce serait... « extraordinaire et pour tout dire inespéré », comme dit la chanson. S'il ne s'en présente pas, « LES AMIS... » auront au moins eu le mérite d'avoir essayé d'en trouver, mais ce sera un adieu à cette fête, à ses musiques, danses, tournois de foot, concours de pétanque, buvettes, repas, tournées de fougasses, tombolas, attractions diverses, et cela marquera la fin de toute une époque, la fin des cadeaux et aides aux écoliers, adolescents et personnes âgées de la commune.

Ô nostalgie !

Jacques HUGON

Le nouveau bureau (Christophe Duquenne, président, Jacques Hugon, secrétaire, Isabelle Duquenne, trésorière) n'a pas choisi de dissoudre l'association, mais de continuer pour 2010 à financer les cadeaux de Noël des écoliers, le « cadeau » aux adolescents (20 €), et le repas des personnes âgées de la commune (le 1er Mai prochain, dans un restaurant, à préciser ultérieurement). Il a même renoncé à redemander à notre conseillère

L'association des métiers d'art

Ce sont des créateurs, des Cévennes au mont Lozère qui mettent en commun énergie et créativité pour favoriser la reconnaissance de leurs savoir-faire en sensibilisant le grand public aux métiers d'art.

Les membres s'engagent au travers d'une charte (participation à la vie de l'association et à l'organisation des actions collectives, respect du travail des autres et des décisions prises par le groupe...).

Ce réseau organise des actions collectives (expositions, portes ouvertes, festival des métiers d'art, stages... une galerie, la Galerie Singulière, s'est ouverte en 2007...) et crée des outils de promotion (dépliant avec parcours de visites, site internet www.metiersdartencevennes.org).

Par leurs actions, les créateurs bénéficient d'une meilleure visibilité et participent à la valorisation du territoire.

Un exemple d'action collective :

Le festival des métiers d'art ou trois jours placés sous le signe des arts !

Cet événement de qualité sur trois jours a pu ramener quelques 9000 visiteurs en 2009.

Cette action s'inscrit à la fois dans l'animation touristique estivale et dans une

démarche de sensibilisation de la population locale aux métiers d'art.

Elle permet de montrer un pays dynamique et vivant, son caractère innovant et son originalité augmentent l'attractivité de nos territoires.

En 2010 l'association va renouveler l'expérience avec encore plus de créateurs, plus d'ateliers créatifs et des heures d'ouverture prolongées :

Samedi 10 juillet, de 14h 30 à 22h30

Dimanche 11 juillet, de 9h 30 à 22h 30

Lundi 12 juillet, 11h à 19h

Sylvie van de Walle

Quelques chiffres

Pour le festival de 2009:

56 créateurs participants.

Dont 11 Italiens, 2 hollandais et une suisse.

60 ateliers créatifs proposés.

32 ateliers pour adultes et 28 pour enfants, 193 adultes et 190 enfants ont participé aux ateliers.

Festival
des métiers d'art
Lozère **Pont-de-Montvert**

70 créateurs exposent
et animent des ateliers

04 66 45 81 94
10, 11, 12
www.festival-metiersdartencevennes.org
juillet 2010

Logos: Région Languedoc-Roussillon, Département de la Lozère, Communauté de Communes du Pont-de-Montvert, Office de Tourisme de Pont-de-Montvert, Région Occitanie, Région Midi-Pyrénées, Région Aquitaine, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Région Bourgogne-Franche-Comté, Région Île-de-France, Région Normandie, Région Nouvelle-Aquitaine, Région PACA, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Région Grand Est, Région Hauts-de-France, Région Bourgogne-Franche-Comté, Région Île-de-France, Région Normandie, Région Nouvelle-Aquitaine, Région PACA, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Région Grand Est, Région Hauts-de-France.

Pour info

Un site dédié au festival a été créé :

www.festival-metiersdartencevennes.org

Une brochure détaillée avec toute la programmation sera disponible à partir de fin avril.

Les inscriptions pour les ateliers pourront se faire à l'office de tourisme

04 66 45 81 94

Pour ceux et celles qui veulent donner un coup de main sur le festival vous pouvez contacter Sylvie à l'office de tourisme.

Nos peines

Arlette Granier n'est plus. Elle était dans sa 87^{ème} année et est décédée dans une clinique d'Alès, où elle avait subi une intervention chirurgicale qui semblait pourtant s'être bien déroulée. Après une cérémonie, par le pasteur Hams, au Temple du Collet de Dèze, elle a été ensevelie ce jeudi 04 février dans le cimetière familial de Loubreyrou, à côté de ses parents et de son mari Maxime, disparu il y a déjà plusieurs années.

Arlette, née Pit, avait vu le jour, s'était mariée avait élevé son fils Bernard dans cette même maison d'un de nos petits hameaux de Saint Fréal. Elle avait toujours mené une vie modeste, attachée à sa terre, attachée à sa foi protestante : elle recevait les pasteurs, organisait des réunions, fréquentait régulièrement le Temple de Lézinier. Restée veuve, elle avait voulu être indépendante, aidée par les services de transport communal et la présence amicale de ses très très proches voisins Marie-Claire et Alain.

Son fils, bien que professionnellement amené à Alès ne manquait pas d'être présent. Et puis un jour, relativement récent, à la suite d'une chute qui l'avait laissée longtemps sur le sol de sa cuisine, Bernard s'était résolu à l'amener près de lui.

Et maintenant c'est la fin.

Un élément fort de l'identité cévenole (langue = patois ; culture = école laïque publique ; religion = protestantisme...) disparaît. Un de plus !

On n'en comptera plus beaucoup et il faudra chercher une autre identité.

À Bernard et à sa famille, nous présentons nos sincères condoléances et toute notre sympathie.

■
Etienne Passebois

Haut débit

Nous sommes en accord avec Camille Lecat qui affirme dans le VDB n° 84 l'importance de donner accès au haut débit d'internet à tous ceux qui le souhaitent, mais, avec un bémol : « pas à n'importe quel prix pour notre santé ». Partout, en France, des voix inquiètes se font entendre, appelant au principe de précaution par rapport aux émissions des ondes hertziennes . 1500 études internationales compilées dans le rapport « Bio initiative », non contesté scientifiquement à ce jour, apportent la preuve de l'incidence de l'exposition aux ondes avec l'apparition de maladies graves.

Grâce à une démonstration scientifique incompréhensible pour la plupart d'entre nous, Camille Lecat affirme que ce serait de la désinformation de dire qu'il s'agit d'ondes Wifi ou Wimax. Cela nous semble jouer sur les mots, d'autant que ces deux termes apparaissent à plusieurs reprises sur différents documents de l'entreprise Meshnet qui va réaliser le projet. L'unique et succinte mesure réalisée à St Paul Lacoste nous semble un peu légère : effectuée pendant 2 heures seulement, elle est contestée par les techniciens de Robin des Toits comme non rigoureuse, peu fiable.... et en tous cas elle est « hors accréditation COFRAC » contrairement à l'affirmation de Camille Lecat

Le satellite ne permet effectivement pas d'envoyer des quantités de données au-delà de 128 Kb/s., mais autorise la même capacité de réception que Canopy soit 2048 Kb/s. Mais peut-être est-ce suffisant pour les besoins locaux, individuels, associatifs ... ? Nous sommes sceptiques sur les performances capacitaires de la technologie Canopy. Et comme le satellite, les antennes sont elles aussi, perturbées par la météo : mauvais fonctionnement en cas de brouillard, pluie, neige et vent... Parmi nous, certains expérimentent le satellite depuis plus de 2 ans et en sont totalement satisfaits.

La solution par le fil via le réseau France Télécom proposée par la Région, nous semble la seule sans risques pour l'avenir: absences d'ondes, utilisation du réseau que nous, contribuables, avons financé depuis des décennies, permettant un débit évolutif. Choisir les ondes hertziennes est un choix capital : il condamne le réseau France Télécom. En admettant qu'elle soit trop onéreuse pour certains coins de nos montagnes (mais quel prix accordons-nous à notre santé ?) la solution satellitaire nous semble un bon rapport qualité/prix/SANTE.

À notre connaissance, les assureurs refusent de couvrir les risques liés aux champs électromagnétiques. Nos élus, si rigoureux habituellement, peuvent-ils faire confiance à une entreprise non assurée pour ses activités et peuvent-ils affirmer par écrit, qu'après prise en compte du principe de précaution, ils garantissent l'innocuité de ce projet sur la santé de leur population (dont ils sont responsables) ? L'association « Robin des toits » n'est certainement pas infaillible, mais elle a le mérite de comprendre dans ses conseillers des biologistes et des médecins ce qui n'est le cas ni du Pays des Cévennes ni de Meshnet. Nous remercions la rédaction du VDB de nous avoir accordé ce droit de réponse, mais celui-ci ne devant pas excéder la longueur de l'article de Camille Lecat, nous ne sommes pas en mesure d'y répondre correctement. Un sujet aussi complexe, nécessite plus de place pour développer un argumentaire détaillé.

■
G. Guignier. J.N Brossard. Ph et C. Aufour. JM Vandersteen. S. Warrot. L.Arif C. Labaume. C. Leclerc.pour le collectif robin des toits Cévennes.

Maison de l'Emploi «Cévennes Mont Lozère»

Vous recherchez un emploi, une formation, des aides à la création d'entreprise...

Nous pouvons vous apporter des solutions...

Vous trouverez dans votre espace Maison de l'Emploi «Cévennes Mont Lozère» de la documentation à votre disposition ainsi que deux animatrices qui pourront vous guider, vous orienter et vous apporter du soutien dans vos démarches (aide à la réalisation de CV et lettres de motivation; inscription, actualisation, suivi de dossier Pôle Emploi; aide à la recherche de formulaires, dossiers...)

Horaires

Lundi	9h30 à 12h00
Mardi	9h30 à 12h00
Mercredi	9h30 à 12h00
Jeudi	9h30 à 12h00 / 16h00 à 20h00
Vendredi	9h30 à 12h00

Les après-midi sont sur rendez vous.

Permanences qui ont lieu dans votre maison de l'emploi «Cévennes Mont Lozère»

Mission Locale Lozère

Tous les 4èmes Mardi du mois, de 13h30 à 15h00

Association «Quoi de Neuf»

Tous les 2èmes et 4èmes Lundi du mois, de 9h30 à 12h00

Nos coordonnées

Maison de l'emploi et cyber-base
Bâtiment mairie
48 220 Le Pont de Montvert
Tél : 04 34 09 06 14
dcamille@cyber-base.org ou
mamartinez@cyber-base.org

Camille Debière
et Magali Martinez



**Formation à distance en savoirs de base
ça se passe sur votre territoire...**

Votre maison de l'emploi et de la cohésion sociale du Pont de Montvert en partenariat avec le CIBC Lozère, IRFA SUD et le CARIF a mis en place une formation à distance pour renforcer les savoirs de base : initiation à l'informatique, français et mathématiques.

Désormais, votre maison de l'emploi « Cévennes Mont Lozère » vous propose d'en bénéficier.

Vous êtes salariés, demandeurs d'emploi, vous avez un niveau 5 max (BEP-CAP).

C'est une formation sur mesure, adaptée à vos besoins, gratuite, d'une moyenne de 100 heures échelonnées sur 10 semaines.

Elle se déroule sur votre maison de l'emploi en utilisant les outils informatiques à disposition, ainsi que la connexion internet.

Un professeur à distance vous accompagnera tout au long de votre parcours.

1 session de formation est prévue : en avril.

**ENEZ NOUS REJOINDRE À ...
LA CYBER-BASE ET MAISON DE
L'EMPLOI**



Avec le soutien financier de la communauté de communes « Cévennes mont Lozère », l'Etat et de la Maison de l'Emploi et De la Cohésion Sociale de la Lozère.